La flûte

VOLUME 73, N° 1, HIVER 2017

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

Nous protégeons
ceux et celles qui protègent les autres

Problème personnel ?
Problème familial ?
Problème professionnel ?

Parlez-en !

Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera
aussi rapidement que discrètement.

POLICIER-RESSOURCE
280-BLEU

Fraternité des policiers et policières de Montréal

Président
Yves Francoeur
Vice-président exécutif
André Gendron
Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie
Pascal Poirier
Vice-président aux Relations de travail
Jean-François Potvin
Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres
Yves Gendron
Vice-président à la Recherche et aux communications
Mario Lanoie

La flûte

Éditeur
Mario Lanoie
Coordonnateur et corédacteur
Martin Desrochers
Révision
Danielle Lanthier
Conception graphique
Quatre-Quarts
Imprimerie
Imprimerie R. M. Hébert

La revue « La Flûte » est publiée trois (3) fois par année par la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. (tirage : 8 925 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone : 514 527-4161
Télécopieur : 514 527-7830
www.fppm.qc.ca

Tous droits réservés.
La reproduction totale ou partielle d'articles, clichés, dessins, annonces ou toute autre matière apparaissant dans cette revue est strictement interdite sans l'autorisation expresse de la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc.

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0703-4725

Numéro de convention de Poste-publications :
40011308

Le 375e s'en vient…

Nous serons de la fête !
Mais dans quel esprit et de quelle façon ?

Sommaire

Les actualités 4

Paroles de président
Où nous en sommes 8

Relations de travail
Un autre début d'année sur les chapeaux de roues ! 10

Services aux membres
Améliorations au mode de réclamation 13

Chronique juridique
Assistance judiciaire et BEI 14

SST
Le ceinturon fait peau neuve 19

Association athlétique et sportive 20

Des nouvelles de la Caisse Desjardins des policiers et policières 26

Symphonie vocale 30

Au musée de la police 32

Vie spirituelle 37

Décès 38

Nouvelles de l'APPRM 40

Les pantalons : un moyen de pression qui s'étend

Après les constables spéciaux et les ambulanciers, des infirmières ont également adopté le moyen de pression que la Fraternité a inventé. De fait, le pantalon de couleur agace hautement les pouvoirs publics. D'ailleurs, ces derniers ne cessent de nous faire valoir qu'il s'agit d'un moyen qui ne marche pas, nous prouvant ainsi l'inverse en en faisant une obsession. Car un moyen de pression qui marche est un moyen de pression qui dérange, et un moyen de pression qui dérange est un moyen dont on parle. De quel moyen de pression parle-t-on plus que de celui-là ? Nous ne sommes visiblement pas les seuls à l'avoir compris, bien que nous ayons été les premiers.

Pour mémoire, c'est en décembre 1984 que la Fraternité introduit les jeans pour la première fois, un moyen de pression qui mutera au courant des années 2000 vers des pantalons plus colorés, auxquels la casquette rouge de la Fraternité sera ajoutée.

Collecte de sang de la Fraternité

Le 3 novembre dernier se tenait la collecte de sang de la Fraternité. Notre équipe de bénévoles a su soutenir Héma-Québec avec brio, nommément Ronald Ladouceur et les membres de l'APPR : Claudette Boileau, Lise Crevier, Rémi Gauthier, France Gilbert, Denis Leclerc, Lise Lirette, Robert Riffon, Jean Riopel, Gilles Sauvageau, Pierre Thibault et Denis St-Pierre. Merci à Pierre Juteau également, dont la coordination est très appréciée de tous.

Marc Bédard de la Caisse Desjardins des policiers et policières en compagnie du gagnant du tirage de la Caisse, Rémi Blanc, et notre coordonnateur Pierre Juteau.

Jean Riopel, bénévole, en compagnie de sa conjointe donneuse, Denise Cadieux, encadrés de Benoit Fortier et Martin Bond, Circulation Nord.

Le 50e des fèves au lard !

La 50e édition de l'événement qui a eu lieu le 14 octobre 2016 a été couronné d'un grand succès. En effet, près de 17 000 repas ont été livrés sur l'ile de Montréal. On estime que les deux évènements caritatifs de l'année 2016 auront permis de remettre près de 100 000 $ à des organismes montréalais. De plus, c'est autour de 2 millions de dollars que le Fonds humanitaire aura permis de verser depuis sa création.

Yves Francoeur, un représentant de Old Brewery Mission, Rodger Brulotte et Bernard Lamothe; arborant la casquette rouge nos bénévoles Maurice Lepage et Camille Fournier.

De gauche à droite, Olivier Lapointe et Normand Prévost de la Caisse Desjardins des policiers et policières, Pierre Juteau, notre coordonnateur, Martin Bond, circulation Nord, Yves Francoeur, le directeur adjoint Bernard Lamothe, Nicky Esposito, motard, et Mario Desrochers de la Caisse.

Le Noël de nos enfants

Plus de 1200 enfants y sont venus avec leurs parents ! Tirage de bicyclettes et autres prix de présence, maquillage toute la journée, deux spectacles, carrousel de poneys et promenade en carriole tirée par des chevaux… tout pour aider le père Noël à semer la joie dans le cœur des enfants et de leurs parents ! Sans compter les jeux gonflables, le mur d'escalade, le maïs soufflé et autres délices ! Tout pour que la famille policière se retrouve !

Pitch

Les grands gagnants du tournoi de Pitch du 10 novembre 2016 ont été Marcel Dubois et Pierre Piché ! Gilles Vermette et Jimmy Moran ont décroché les prix de consolation. Bravo aux participants !
Ils sont bien entendu repartis avec une dinde, car les traditions, c'est important !

Notre coordonnateur des activités sociales, Pierre Juteau, en compagnie des grands gagnants du tournoi, Marcel Dubois et Pierre Piché.

Les gagnants du prix consolation, Gilles Vermette et Jimmy Moran.

Un message
pour votre ami pharmacien...

De plus en plus, les pharmaciens acceptent de ne prendre leurs honoraires qu'une fois lorsque vous demandez vos médicaments pour plusieurs mois ! Ils contribuent ainsi à maintenir les coûts de votre assurance-médicaments au minimum.

Vérifiez ! Si les honoraires vous sont chargés trois fois pour un médicament que vous avez acheté pour trois mois, parlez-en à votre ami !

Une seule visite, une seule charge d'honoraires par médicament. C'est logique...

Économisez !

Achetez pour trois mois...

Vous n'avez qu'une seule franchise à payer lorsque vous achetez vos médicaments pour trois mois... Vous économisez ainsi 40 $ par année pour un seul médicament, en plus de ne vous déplacer que quatre fois au lieu de 12...

Fraternité des policiers et policières de Montréal

On travaille pour vous !

Où nous en sommes

Depuis plusieurs années un vent antisyndical souffle des lois inconstitutionnelles sur les travailleurs. Une longue et énergique mobilisation nous a soulevés mais le gouvernement ayant quand même adopté la loi 15, nous l'attaquons et continuerons de l'attaquer devant toutes les instances, jusqu'à la Cour suprême s'il le faut. Car une loi qui impose des résultats prédéterminés en violation de la libre-négo et de la Charte des droits est une honte.

Permission d'en appeler

Le 22 février dernier, la Cour d'appel du Québec a accueilli la demande de permission d'appel de la Fraternité logée à l'encontre du jugement de la cour supérieure relatif à la suspension d'audience de l'arbitrage en vertu de la loi 15. Ce jugement de la Cour supérieure renversait la décision rendue par l'arbitre en juin dernier, décision qui suspendait l'audition de l'arbitrage portant sur le régime de retraite. En d'autres termes, la bataille de la Fraternité contestant la légalité de l'arbitrage sur le régime de retraite se poursuit. Il ne s'agit que d'un volet de nos démarches juridiques, mais c'est un volet important qui touche le cœur de notre action. Nous ne laissons rien au hasard, nous retournons chaque pierre et nous ne renonçons à aucun moyen efficace et légal pour faire valoir les droits des policiers et policières de Montréal.

Pacte fiscal

La loi 24 (ou *pacte fiscal*) résulte aussi du vent antisyndical soufflé par les libéraux et la Ville. En effet, cette loi remplace l'arbitrage par un tribunal nommé *conseil de règlement*, comprime le temps de négociation et force des conventions de cinq ans. Nous l'attaquerons tout aussi vigoureusement en inconstitutionnalité, car, selon bien des juristes parmi les meilleurs et les plus spécialisés, elle contrevient également aux normes établies par la Cour suprême en matière de liberté d'association. Le gouvernement a offert cette loi aux municipalités pour qu'elles récupèrent sur le dos de leurs employés les 330 millions qu'il leur a coupés en transferts.

Président Yves Francoeur

La Ville s'essaye

Le conflit se déroule sur plusieurs fronts. En effet, on a tenté de nous déstabiliser en nous imputant le coût de la diminution du nombre de contraventions. Heureusement, nous avons su écarter cette menace qui se chiffrait à plus de 20 millions de dollars. Rassurez-vous, notre résilience est excellente. En fait, ni la Ville ni le gouvernement ne croyait que nous serions encore debout à ce stade-ci. Et debout, nous le sommes plus que jamais.

Moyens de pression

Nos moyens de pression dérangent toujours. Nous en avons la preuve à chaque fois qu'un élu ou un chroniqueur prend la peine de les décrier publiquement, confirmant ainsi qu'ils atteignent le nerf sensible, surtout à l'aube du 375e de Montréal…

Nous verrons bientôt ce qui adviendra de la suite, car l'enjeu des moyens de pression a évolué. De la loi 15, dont la question s'est complétement judiciarisée, il s'est en partie déplacé sur le terrain de la convention.

La convention, la médiation-arbitrage et le 375e

La prochaine convention couvrira la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017. En vertu d'une entente permettant d'appliquer les anciennes règles du code, nous avons débuté un processus de médiation-arbitrage, une mécanique unique permettant d'une part la négociation de la convention, et, d'autre part, à l'arbitre de statuer (ou non) sur d'autres points à propos desquels les parties n'auront pas pu s'entendre.

Une convention viendra en 2017. Pour le reste, nous savons que élections municipales aussi viendront en 2017, au début novembre et juste après les fêtes du 375e. Sans oublier qu'en vertu de la loi 24, nous devrions en théorie commencer à négocier la convention vers le 1er octobre, en pleine campagne électorale…

Un autre début d'année sur les chapeaux de roues !

L'année 2017 a débuté à pleine vitesse en matière de relations de travail. D'abord, nous sommes profondément impliqués dans la médiation-arbitrage pour la convention collective. Ensuite, nous entendons visiter autant d'unités en 2017 qu'en 2016, soit environ 104 rencontres d'unité représentant une moyenne de deux par semaine. Toujours en évolution, la planification des visites 2017, jumelées aux rencontres imprévues et ponctuelles, fera en sorte que la Fraternité sera aussi présente que possible sur le terrain. À titre indicatif, soulignons qu'en 2016, 1 361 membres ont pu être directement informés et poser leurs questions à un représentant de la Fraternité.

Griefs

Le rôle d'arbitrage 2017 des griefs est déjà comblé. Le comité de griefs a fait en sorte de prioriser les griefs de destitution, de suspension sans solde ainsi que tous les griefs ayant une incidence directe sur la carrière d'un confrère ou d'une consœur.

Il faut dire que nous sommes très déçus par la tendance du Service de nous forcer à déposer des griefs plutôt que d'essayer de régler les litiges totalement évitables. Au contraire, le Service choisit de transformer des litiges réglables en grief venant embourber notre mécanisme d'arbitrage. Est-ce que c'est ça, la voie de l'avenir ? Est-ce que l'administration de la Ville vit mal avec le fait que les 4 500 policiers ne déposaient pas plus d'une vingtaine de griefs par année pour un total de griefs actifs d'environ 50 griefs, alors que les cols bleus en sont à environ 5 000 griefs et les cols blancs à environ 2 000 griefs ? Notre modèle syndical proactif participatif et impliqué dans les comités paritaires contribuait à améliorer les choses. Mais qu'en est-il de la partie patronale ?

Vous aurez sans doute lu plusieurs articles dans les médias qualifiant de façon peu élogieuse le modèle de relations de travail adopté par la Ville de Montréal. Je ne peux malheureusement pas les contredire. Qu'un policier ou une policière soit privé d'un droit pour une période indue, cela n'a rien d'aidant quand on veut améliorer le sentiment d'appartenance de ses employés envers la Ville…

Vice-président aux Relations de travail Jean-François Potvin

BEI

Ce n'est qu'à la fin de l'année 2016 que nous avons connu notre première enquête indépendante depuis leur prise en charge par le BEI. Les façons de faire du BEI sont en quelque sorte encore évolutives. Nous en savions cependant assez pour produire un aide-mémoire destiné aux membres et dont le contenu a été élaboré par Me Pierre Dupras. Il vous sera distribué sous peu.

Assistance judiciaire

La chronique juridique de cette édition inclut un texte de Me Félix Martineau traitant du processus d'assistance judiciaire. Nous avons traversé, en 2016, une période lors de laquelle plusieurs demandes d'assistance judiciaire ont été refusées par l'employeur. Cette situation est un motif de dépôt de grief mais nous avons atteint un record de griefs en 2016. Quel intérêt le SPVM a-t-il à mettre des bâtons dans les roues d'une défense pleine et entière des policiers et policières faisant l'objet d'allégations ou d'accusations criminelles ? Forcer la Fraternité à s'en occuper elle-même dans un contexte de relations de travail tendues ? On pourrait imaginer une approche plus positive.

Le chien d'assistance… comme un fauteuil roulant poilu !

C'est ainsi que les responsables du programme SCHOLA de la fondation Mira aident les futurs bénéficiaires à comprendre comment leur chien d'assistance devra être considéré par la société. Je vous en parle en connaissance de cause car ma fille Sophie est bénéficiaire d'un chien d'assistance depuis trois ans. Qu'il soit entraîné pour une personne non voyante, pour une personne à mobilité réduite, pour l'aide à la marche ou pour les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme, le chien est un outil facilitant la vie à des milliers de Québécois et de Québécoises. Au même titre que nous n'empêcherions pas l'accès à un restaurant ou à un parc à une personne en fauteuil roulant, nous ne pouvons pas empêcher une personne bénéficiaire d'un chien d'assistance d'avoir accès aux lieux publics. En effet, la jurisprudence en matière de droits constitutionnels est claire : les chiens d'assistance peuvent accompagner leur bénéficiaire n'importe où.

Pour la fondation Mira, deux étapes différentes marquent la vie des chiens d'assistance. Première étape : le foulard rouge. Il signifie la période lors de laquelle le chien est en famille d'accueil. Durant cette période, il doit socialiser et expérimenter le plus de lieux publics possible.

Photo : Luc-Mérineau

Deuxième étape : le foulard bleu. En travail, le chien porte son foulard bleu (optionnel), mais surtout son harnais de travail. Le bénéficiaire aura aussi une carte d'identité qui identifie son chien. Peu de gens savent que les chiens d'assistance Mira sont tatoués de leur année de naissance dans une oreille.

Bien entendu, le chien d'assistance boit, mange et a des besoins naturels. Il ne peut pas non plus être en « travail » 24/24, 7/7, C'est durant les périodes de repos ou de besoins que le jugement des personnes qui appliquent les lois et règlements est le plus souvent mis à l'épreuve. La collaboration de tous à un modèle de société inclusive est primordiale.

Le bénéficiaire de chien d'assistance Mira et les médias sociaux

Les bénéficiaires de chien d'assistance utilisent les médias sociaux pour rester en contact, mais aussi pour s'aider au quotidien. Or, un bénéficiaire qui a été accueilli merveilleusement dans un cinéma ou un restaurant s'empressera de publiciser son expérience aux autres, car, disons-le, le manque d'information crée parfois des situations inconfortables. En tant que policier et père d'une enfant bénéficiaire, je suis particulièrement peiné lorsqu'un bénéficiaire publicise une mauvaise expérience impliquant un de mes confrères mal informé.

C'est pour cette raison que je voulais vous écrire et vous transmettre dans les PDQ un pamphlet de la fondation Mira, qui illustre bien les lois et règlements protégeant les chiens d'assistance. Les policiers et policières sont un chaînon important de notre société et peuvent jouer un rôle majeur dans l'inclusion des personnes handicapées ou aux besoins particuliers, et ces personnes vous en sont grandement reconnaissantes.

Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Pascal Poirier

Améliorations au mode de réclamation en matière d'assurance maladie et dentaire

D'ici quelques semaines, vous recevrez une nouvelle carte d'identification unique pour l'ensemble de vos assurances santé. Celle-ci vous sera utile lors d'achats de médicaments, chez le dentiste ainsi que chez certains professionnels pour des soins paramédicaux.

Avec cette nouvelle carte, nous introduirons le paiement direct en pharmacie pour l'achat de médicaments. Cela signifie que vous n'aurez plus qu'à payer au pharmacien la portion que le régime d'assurance maladie ne couvre pas. Par exemple, si vous achetez un médicament générique de 100$, vous n'aurez qu'à débourser 10 $ puisque le régime d'assurance maladie rembourse 90 % du coût d'un médicament générique.

Il en sera de même avec certains professionnels de la santé pour lesquels vous n'aurez qu'à payer la partie non remboursée par le régime d'assurance maladie. Sachez toutefois que cette pratique est optionnelle et à la discrétion du professionnel de la santé. Plus d'information à ce sujet vous sera dévoilée dans les prochaines semaines.

De plus, dans le cadre de cette optimisation de services, nous avons rapatrié l'assurance dentaire à la Fraternité. Par conséquent, tout le volet dentaire sera désormais traité par nos préposées aux assurances et vous bénéficierez de la même couverture dentaire qu'avec la SSQ.

Finalement, nous introduirons deux solutions libre-service web et mobile vous permettant de soumettre vos réclamations santé en ligne, de faire des simulations de paiement, de consulter votre dossier et bien plus.

Ces améliorations sont le résultat d'un nouveau partenariat établi entre la Fraternité et Green Shield Canada (GSC). GSC est la seule entreprise sans but lucratif du pays qui se spécialise dans les régimes de soins de santé et dentaires.

Surveillez nos prochaines communications par le biais de la poste ou des infolettres pour plus de détails.

Notre but est de toujours mieux vous servir !

Assistance judiciaire : une sécurité financière en cas de poursuite

Il arrive que des policiers et policières fassent l'objet de poursuites en justice, autant en matière criminelle, déontologique, pénale que civile. Dans le cadre de ces procédures, qui doit assumer leur défense ? Un policier suspendu sans solde faisant l'objet d'accusations criminelles doit-il faire face seul à la musique ? Qui doit défrayer les honoraires de l'avocat chargé de le défendre ? Nous tenterons ici d'expliquer le mécanisme méconnu de l'assistance judiciaire.

L'objectif derrière l'assistance judiciaire est de protéger les policiers et policières contre les pertes financières pouvant découler de situations dans lesquelles les place l'exercice de leurs fonctions. L'employeur se doit alors d'assumer les frais reliés à la défense de l'employé poursuivi.

Cette protection est particulièrement importante dans le milieu policier, où le risque inhérent de poursuite judiciaire est omniprésent. Les policiers et policières sont susceptibles, plus que dans n'importe quel autre corps de métier, de faire l'objet d'une poursuite judiciaire au courant de leur carrière.

Me Félix Martineau, Roy Bélanger Dupras avocats

En plus de devoir jongler avec les prérogatives du *Code criminel*, du *Code de déontologie,* de *la Loi sur la police* et du *Règlement sur la discipline interne*, les policiers sont appelés à gérer des situations qui se judiciarisent.

Initialement, l'assistance judiciaire prend sa source aux articles 604.6 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (ci-après la « LCV »). En vertu de ces dispositions, toute municipalité doit :

> *Assumer la défense ou la représentation, selon le cas, d'une personne qui est, soit le défendeur, l'intimé ou l'accusé, soit le mis en cause, dans une procédure dont est saisi un tribunal et qui est fondée sur l'allégation d'un acte ou d'une omission dans l'exercice des fonctions de la personne comme membre du conseil, fonctionnaire ou employé de la municipalité ou d'un organisme mandataire de celle-ci.*

La LCV prévoit aussi des mécanismes de remboursement en faveur des municipalités dans certaines situations, par exemple lorsque les actes de l'employé constituent une faute lourde ou intentionnelle.

Depuis l'entrée en vigueur de la dernière convention collective, le 1er janvier 2011, les policiers et policières de Montréal jouissent d'une assistance judicaire étendue lorsqu'ils sont poursuivis en justice. Notons que la notion de « poursuite en justice » est définie à l'article 26.00 b) de la convention :

> *Toute poursuite devant une instance de juridiction civile, criminelle, déontologique ou pénale lorsque dans devant cette dernière instance, il s'agit d'une accusation portée en vertu de la Loi sur la police, y compris en appel ou en révision judiciaire et, dans ces deux derniers cas, autant en qualité de demandeur ou d'appelant qu'en qualité de défendeur, d'intimé ou de mis en cause; cela comprend également une enquête criminelle et toute rencontre ou enquête à laquelle un policier est invité à participer par toute personne en vertu de toute loi, notamment le Code criminel et la Charte des droits et libertés de la personne alors que ledit policier fait directement l'objet d'une plainte ou d'une accusation, mais ne comprend pas l'enquête effectuée en vertu du Règlement sur la discipline interne ;*

Grâce à cette définition, le policier enquêté a aussi le droit de jouir de l'assistance judiciaire.

Le policier qui désire se prévaloir de l'assistance judiciaire doit en faire la demande par écrit à l'employeur. Ce dernier peut refuser de fournir l'assistance judiciaire au policier lorsque les actes reprochés sortent de l'exercice de leurs fonctions de policier ou constituent une faute lourde.

Lorsque la Fraternité n'est pas d'accord avec le refus, elle peut déposer un grief contestant la décision de l'employeur. Le dépôt du grief n'est pas banal puisqu'il entraîne l'application de l'article 26.11 de la convention collective :

> *26.11 Le dépôt du grief a pour effet, sans autre formalité, de suspendre la décision de l'employeur et de rendre immédiatement exécutoire la demande d'assistance du policier sous réserve des seules dispositions ci-après mentionnées.*

Dès qu'un grief est déposé, le policier bénéficie de l'assistance judiciaire. L'article 26.11 est un gain que la Fraternité a réussi à obtenir lors du renouvellement de la dernière convention collective. Cette disposition était devenue nécessaire en raison du refus systématique de l'employeur de faire droit aux demandes d'assistance judiciaire des policiers et policières.

Nous nous assurons ainsi que le policier aura le soutien financier nécessaire à sa défense en cas de pépin. D'autant plus que le policier ou la policière accusé(é) et poursuivi(e) se retrouve fréquemment suspendu(e) sans traitement par le Service durant les procédures judiciaires.

En bénéficiant de l'assistance judiciaire, l'employeur est tenu d'assumer « *toute dépense raisonnablement engagée dans la défense ou la représentation du policier lorsque celui-ci est poursuivi en justice, ce qui inclut les honoraires judiciaires et extrajudiciaires, de même que les dépens, et toute dépense jugée pertinente afin d'assurer la défense ou la représentation adéquate du policier* » selon la procédure établie à 26.21 de la convention collective. Les honoraires de l'avocat sont plafonnés aux taux prévus à l'Annexe N de la convention.

Une fois les procédures judiciaires complétées, le policier ou la policière pourrait cependant devoir rembourser les sommes reçues si la preuve révélait que les actes reprochés débordaient effectivement de l'exercice de ses fonctions ou constituaient une faute lourde. Un arbitre serait alors chargé de trancher le bien-fondé de la demande d'assistance judiciaire à la lumière de l'ensemble des faits et d'ordonner ou non le remboursement des montants assumés par l'employeur.

Si vous avez des questions relatives à l'assistance judiciaire, n'hésitez pas à contacter votre Fraternité !

Me Pierre Dupras et Me Ariane Bergeron St-Onge, Roy Bélanger Dupras avocats

Le BEI : tour d'horizon

En juin 2016, le Bureau des enquêtes indépendantes a été mis sur pied dans la foulée de quelques commissions parlementaires à l'Assemblée nationale et des répercussions de l'arrêt Schaeffer[1] de la Cour suprême du Canada. Cet arrêt, rappelons-le, est venu bouleverser considérablement les procédures autrefois applicables à des interventions policières majeures, soit lorsqu'un citoyen décède, subit une blessure grave ou est même blessé par l'arme à feu d'un policier. Le nouveau règlement[2], créateur du « BEI » comme on le surnomme dans le milieu, édicte les obligations que devront dorénavant suivre tous les policiers présents lors d'un tel événement.

Le compte rendu : un élément incontournable et déterminant

Lors d'un événement qui fait l'objet d'une intervention du BEI, tous les policiers qui ont l'obligation de rendre compte doivent rédiger un compte rendu de façon indépendante et sans consultation ni influence externe. Cela implique qu'ils ne peuvent avoir accès aux cartes d'appel, ondes radio ou autres documents, et qu'ils seront isolés de leurs pairs le temps de finaliser la rédaction. La narration la plus complète est généralement celle à laquelle on risque d'accorder la plus grande valeur probante, d'ailleurs, le règlement précise que le compte rendu doit être exact, détaillé et exhaustif.

Le policier doit toujours avoir à l'esprit que son compte rendu sera scruté à la loupe, dans ses fins détails, par les enquêteurs du BEI, les procureurs, et parfois les juges et les journalistes. La rédaction doit être à la hauteur de ce traitement.

L'utilisation de la force et les règles qui encadrent ce pouvoir

Au moment de rédiger son compte rendu, le policier devra nécessairement connaître les règles qui encadrent son pouvoir d'utilisation de la force, ainsi que les nouvelles règles qui définissent la légitime défense, prévues à l'article 34 du *Code criminel*.

L'article 25 du *Code criminel* est tout aussi pertinent, puisqu'il protège les personnes autorisées par la loi à agir selon certaines limites légales.

Nous soulignons à ce titre l'importance du concept de « motifs raisonnables » d'agir, qui est le seuil minimal requis pour justifier les gestes posés par le policier.

Il s'avèrera par ailleurs très judicieux pour le policier de garder en mémoire les enseignements de l'École nationale de police et ceux du service au moment de la rédaction du compte rendu. Le policier pourra ainsi y préciser, si les circonstances le justifient, le comportement du sujet tel que le niveau de résistance de celui-ci, ainsi que le type et le degré de force utilisée par l'agent.

[1] *Wood c. Schaeffer, 2013 CSC 71.*

[2] *Règlement sur le déroulement des enquêtes du Bureau des enquêtes indépendantes*

En ce sens, les notions du modèle national de l'emploi de la force, ainsi que les stratégies de communication tactique pourront être précisées au compte rendu.

Il sera d'autant plus sage, en outre, d'expliquer les rapports qui existent entre le degré de résistance du contrevenant et les choix tactiques qui ont été faits quant à l'utilisation d'une arme ou d'une technique donnée.

Aide-mémoire

Afin de fournir une narration complète des événements, le policier pourra rédiger le compte rendu en s'appuyant notamment sur les éléments apparaissant ci-dessous sous forme de liste non exhaustive :

> la procédure PL 121-2 qui énonce les rapports exigés par le service en cas d'emploi de la force et qui donne certaines précisions quant au contenu requis ;

> la description de l'appel ;

> le niveau d'urgence de l'appel ;

> les informations préliminaires relatives au danger inhérent à l'intervention ;

> la chronologie des événements ;

> la description de la base juridique de l'intervention ;

> les éléments soutenant la perception du caractère dangereux de la situation ;

> la nature de la force ou de la menace à laquelle le policier a été confronté ;

> la mesure dans laquelle l'emploi de la force à l'endroit du policier était imminent ;

> l'existence d'autres moyens pour se défendre de cette force ;

> la description des techniques utilisées, y compris la communication tactique ;

> le rôle joué par l'autre ou les autres personnes lors de l'incident ;

> la question de savoir si ces autres personnes ont utilisé ou menacé d'utiliser une arme ;

> la taille, le sexe, l'âge et les capacités physiques des parties en cause ;

> identification du type de résistance du contrevenant et son évolution, s'il en est ;

> la nature et la proportionnalité de la force utilisée au regard de la menace ou de la force employée à l'égard du policier ;

> le degré de force employée et les parties du corps visées ;

> description des blessures subies par les différents protagonistes ;

> description des mesures prises pour assurer le bien-être des individus durant ou après l'événement ;

> la possibilité d'utiliser les différentes rubriques du rapport d'utilisation de la force F. 502-04 comme aide-mémoire pour le guider ;

> la description physique des lieux ;

> la possibilité ou l'impossibilité d'effectuer un repli stratégique.

Le BEI en est certes à ses balbutiements, mais déjà les procédures se concrétisent et tous les acteurs s'ajustent afin d'en améliorer le fonctionnement. Le compte rendu représente l'élément clé de l'enquête, et il mérite qu'on s'y attarde, afin que tous soient préparés lorsqu'une telle situation se présentera.

Steeve Lagueux, représentant paritaire à la prévention en santé et sécurité du travail

Le ceinturon fait peau neuve

Conscient que le ceinturon et ses équipements pèsent lourd sur l'incidence des troubles musculo-squelettiques des patrouilleurs, l'ergonome du Service, la section de l'armurerie et des équipements, avec l'aide des agentes spécialisées en uniformes et équipements et notre section prévention en SST, travaillent à améliorer les équipements pour diminuer les risques de blessure et améliorer le confort du policier patrouilleur.

Voici le nouveau ceinturon du policier SPVM 2016 qui a fait son apparition en fin d'année et qui fait déjà l'envie des autres organisations policières.

Il a été convenu que pour l'année 2017, vous pourrez exceptionnellement vous commander un ceinturon, même si vous excédez les quantités permises à l'annexe C-2 de la convention collective.

Un ceinturon version améliorée

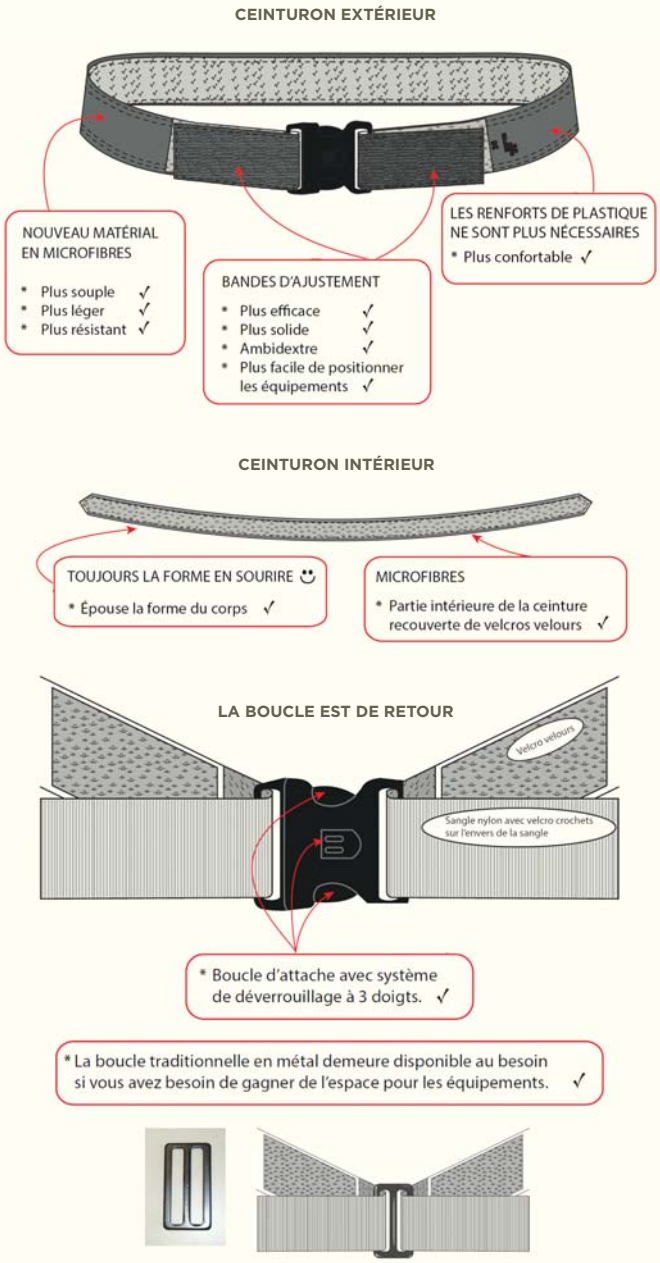

Association athlétique et sportive
Sylvain Bois, président

Du 5 au 7 mai 2017
Collège Dawson

Le tournoi de Basketball Joseph Macdonald

Le 7 octobre 1993, l'agent Joseph Macdonald effectua une interception de routine à Sudbury. Deux hommes sont sortis du véhicule et une altercation physique s'en est suivie ainsi qu'un échange de coups de feu. L'agent Macdonald fut atteint mortellement. Les deux hommes ont fui les lieux, mais subséquemment à une poursuite à pied, furent arrêtés, traduits en justice et condamnés pour meurtre au premier degré. L'agent Macdonald a laissé dans le deuil sa femme et deux enfants.

L'agent Macdonald, joueur de basketball pour l'équipe de la police de Sudbury, participait depuis 1985 au Provincial Police Tournament, un tournoi annuel regroupant une dizaine d'équipes de basketball en Ontario et dont tous les fonds recueillis sont remis à une fondation locale. Depuis la mort tragique de l'agent Joseph Macdonald en 1993, le tournoi s'appelle « Joe Mac Basketball Tournament ». Pour la première fois depuis la participation de l'équipe de basketball des policiers de Montréal, en 2012, le tournoi aura lieu à Montréal, en mai 2017 au Collège Dawson.

Le « Joe Mac Basketball Tournament »

> Existe depuis 1985 ;

> 12 corps policiers présents (Montréal, Québec, Toronto, Sudbury, Peel, Ottawa, Windsor, Niagara Falls, York, OC Transportation, Don Jails, Halton) ;

> regroupe près de 140 policiers ontariens et québécois ;

> chaque équipe débourse 600 $ comme frais d'inscription dont tous les profits vont, après dépenses, à la fondation choisie ;

> en 2016, la police de Sudbury a remis un chèque de 4000 $ à une fondation locale au bénéfice de jeunes reliés à une équipe sportive.

Le tournoi « Joe Mac » 2017 à Montréal

> Du 5 au 7 mai 2017 au Collège Dawson à Montréal ;

> l'organisme « *Pour 3 points* » bénéficiera des fonds amassés au cours de l'événement ;

> environ une dizaine de jeunes issus des écoles secondaires de Montréal et provenant de l'organisme *Pour 3 Points* seront présents pour aider au bon fonctionnement du tournoi ;

> un repas entre tous les joueurs policiers et jeunes bénévoles de l'organisme sera servi après les compétitions ;

> 80 % des joueurs présents de l'équipe Montréal seront des policiers du SPVM représentant toutes les régions de l'Île ;

> la Fraternité des policiers et policières de Montréal et l'Association athlétique et sportive de la FPPM collaborent à l'événement tant au plan financier qu'administratif.

Organisme Pour 3 Points (pour3points.ca)

Les jeunes de familles défavorisées sont de 3 à 4 fois plus nombreux à accuser des retards scolaires, 2 fois plus nombreux à éprouver des problèmes d'apprentissage et 3 fois plus nombreux à présenter des troubles graves de comportement au secondaire. Après les parents, les « coachs » sportifs sont les adultes les plus influents dans la vie de jeunes athlètes, d'où l'importance de l'organisme *Pour 3 Points*. Le développement des habilités de vie est une façon de favoriser la réussite des jeunes provenant de milieux défavorisés et le sport constitue une plateforme idéale pour ce faire : les jeunes qui s'engagent dans un sport sont animés par une motivation intrinsèque à la réussite. Lorsqu'elle est stimulée et canalisée, cette motivation peut être transportée hors du contexte sportif et avoir des répercussions positives à l'école, dans la vie personnelle des jeunes et dans leur communauté. Toutefois, l'impact du sport à l'extérieur du terrain dépend largement de la qualité du coaching. Les coachs exercent une influence de première ligne sur les jeunes athlètes, étant souvent pour ces derniers les adultes les plus significatifs après leurs parents. Cette influence se fait sentir dans l'enseignement du jeu, mais aussi dans l'enseignement de la vie.

Seulement de 5 à 10 % des coachs possèdent une formation leur permettant de jouer adéquatement leur rôle et c'est pourquoi l'organisme *Pour 3 Points* vient former ces coachs afin qu'ils aident adéquatement les jeunes de Montréal. Ils transforment les coachs sportifs en coachs de vie. Subséquemment, les coachs de vie aident les jeunes de milieux défavorisés de Montréal à acquérir les habilités requises pour réussir à l'école et dans la vie. Pour la seule année 2015-2016, près de 24 coachs en basketball et soccer ont accompagné près de 350 jeunes dans 7 écoles secondaires partenaires à Montréal (St-Henri, Dalbé-Viau, Académie Dunton, Anjou, Joseph-François Perreault, Antoine St-Exupéry et Calixa-Lavallée).

Tournoi de Hockey FPPM

Du 3 au 6 novembre dernier avait lieu la 21e édition du tournoi de hockey de la Fraternité.

Malgré des inscriptions en baisse dans notre tournoi et dans divers autres tournois Policiers/Pompiers du Québec, nous avons reçu plus de 420 joueurs dans 3 catégories différentes !

Dans la classe Montréal

Onze équipes se sont disputé les bannières de Champion et de Finaliste. Les PDQ 15, 23, 42, 13, 30, 7, 38, et 39, la DCO et l'Intervention et la Circulation sud ont tous participé avec plaisir à cette 21e édition.

Le PDQ 30 et ses Red Devils (Capitaine Jason Richer) ont défait l'équipe de la Circulation Intervention Sud (Éric Desrosiers) par la marque de 4 à 1.

Une excellente contribution de tous les joueurs nous a permis d'apprécier le spectacle offert par ces deux équipes.

Champion classe Montréal

Finaliste classe Montréal

Dans la classe B

Il y avait 4 équipes, soit l'équipe des policiers de Longueuil, des pompiers de Montréal, des policiers et pompiers de Terrebonne et, finalement, l'équipe de la Sûreté du Québec Vaudreuil Ouest (champion défendant).

Lors de cette finale aux jeux rapides, les deux finalistes (l'équipe de la Sûreté du Québec Vaudreuil Ouest et l'équipe des policiers de Longueuil) se sont rendus à la limite pour ainsi déterminer le grand vainqueur de l'édition 2016. Les grands gagnants, pour une 4e année consécutive, ont été l'équipe de la Sûreté du Québec Vaudreuil Ouest (capitaine Pierre Luc Miousse).

Les finalistes pour leur première participation à notre tournoi, l'équipe des policiers de Longueuil (Maxime Laprise).

Champions de la classe B : Sûreté du Québec Vaudreuil Ouest

Finalistes classe B : les policiers de Longueuil

Dans la classe C

Huit équipes se sont disputées les grands honneurs. Nous avions la SQ MRC Beauharnois-Salaberry, union St-Jérôme Bordeaux, PDQ 21, PDQ 27-10, SM Memphrémagog, SM Roussillon, les Cowboys (SPVM), SM Trois-Rivières.

Encore une fois, les deux équipes finalistes nous ont donné tout un spectacle. En effet, les Cowboys et le 27-10 se sont échangés l'avance à plusieurs reprises et nous avons dû attendre à la toute fin de la prolongation pour finalement avoir une équipe championne. Le résultat final aura été de 9 à 8 en faveur de l'équipe PDQ 27-10.

Champion de la classe C : PDQ 27-10

Finaliste classe C : Les Cowboys

Merci encore à l'équipe de bénévoles qui ne compte pas les heures investies à la réussite de cet évènement ! Merci à Alain Bernier, François Robillard, Marie-Josey Saint Amour, Guy Rodrigue, Josée Lebeau et, nouvellement retraité, Rémi Lavallée.

Les bénévoles

Un merci particulier à la Caisse Desjardins des policiers et policières et à son représentant, Marc Bédard, pour avoir tenu encore cette année à participer à la remise des bannières des champions et finalistes.

Gagnants des deux Ipad mini:

Maxime Arcand, capitaine des Policiers et pompiers de Terrebonne

Michael Mayer, capitaine du PDQ 42 et Mario Lanoie, Vice-président à la Recherche et aux communications

Merci à la Fraternité de soutenir l'Association athlétique et sportive dans tous les évènements passés et à venir.

WPFG
LOS ANGELES 2017

Du 7 au 16 août 2017 se tiendront les prochains WPFG.

L'Association athlétique et sportive demande à tous les membres qui désirent participer ou qui n'ont pas encore pris leur décision de participer aux prochains jeux, de bien vouloir l'informer en lui faisant parvenir via courriel leurs nom, courriel personnel et numéro de cellulaire.

Lors des Jeux mondiaux, l'Association coordonne et planifie des dates auxquelles vous serez convoqués pour essayer des vêtements. Si vous n'êtes pas inscrit, vous ne serez donc pas convoqué aux essais, et par le fait même, ne serez pas habillé comme les autres pour la cérémonie d'ouverture.

Faire parvenir vos infos personnelles à :

Sylvain Bois, président
Association athlétique et sportive FPPM
sbois1964@gmail.com

Soccer

Le club de soccer organisait le 4 février 2017 un événement pour souligner son 25e anniversaire d'existence. Pour débuter les célébrations, notre club de soccer des *plus de 35 ans* a décidé d'organiser un voyage de soccer à Londres au mois d'octobre dernier afin de souligner son 25e anniversaire. Nous avons profité du voyage pour visiter Londres et assister à un match de la *Premier League* d'Angleterre, disputé entre Arsenal et Middlesbrough et, surtout, pour jouer des rencontres hors concours sur le sol anglais.

Nous avons joué deux matchs mémorables avec des gens incroyables et très accueillants. Malgré les deux défaites de notre club, cette expérience fût enrichissante et inoubliable !

Activités sportives et inscriptions

L'Association athlétique et sportive rencontre tous les nouveaux contingents et compile les noms et disciplines dans lesquelles les nouveaux membres participent amicalement ou plus sérieusement. Si vous êtes intéressé à vous inscrire dans une ou des activités organisées par l'Association sportive, vous n'avez qu'à communiquer avec son président, Sylvain Bois, via courriel.

- **La ligue de hockey recrute même en fin de saison et recherche de nouveaux talents. Vous êtes toujours les bienvenus !**

Nous avons également besoin de joueurs dans d'autres sports :

- **Équipes de soccer 35 ans et plus**
- **Équipes de soccer moins 35 ans**
- **Équipes de basketball masculine et féminine**
- **Équipe de Rugby**
- **Ligue de hockey Sportsfrat (plus de 14 équipes)**

Et plusieurs autres…

Félicitations !
Vous recevez une ristourne

laPersonnelle
Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

Caisse Desjardins des policiers et policières

Le renouvellement en 2017 de chacun de vos contrats d'assurance automobile ou habitation s'accompagne cette année d'un privilège supplémentaire !

Au total, plus de 99 000 $ seront partagés entre les participants du régime d'assurance automobile et habitation de la Caisse offert par La Personnelle. Voilà une retombée fort positive du partenariat entre La Personnelle et la Caisse Desjardins des policiers et policières qui dure depuis plus de 25 ans !

25 $ par contrat

* La ristourne sera versée à tous les assurés pour chacun de leur contrat d'assurance en vigueur au 31 décembre 2016 avec le régime d'assurance de groupe de votre caisse. Elle sera déduite de votre prime lors du renouvellement du ou des contrat(s) d'assurance qui aura lieu entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017.

UNE ACCESSIBILITÉ TÉLÉPHONIQUE ACCRUE

95 HEURES/ SEMAINES

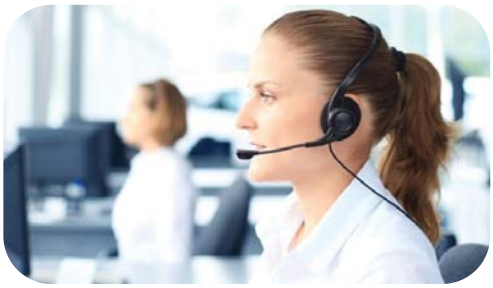

Consciente que le téléphone demeure un mode de contact privilégié pour ses membres répartis à travers la province et dont les réalités policières comportent des horaires de travail atypiques, votre caisse a conclu un partenariat avec les services d'accueil téléphonique Desjardins pour prolonger ses heures d'accueil téléphonique **en dehors de ses heures d'ouverture***. Grâce à ce service, vous pourrez accéder facilement à de nombreux services assistés et ce, peu importe où vous vous trouvez !

Horaire de l'accueil téléphonique prolongé
Du lundi au vendredi dès 6 h jusqu'à 22 h
Samedi et dimanche 8 h 30 à 16 h
*Les heures d'ouverture de votre caisse demeurent les mêmes.

REER/CRI COLLECTIF
DES POLICIERS ET POLICIÈRES DU QUÉBEC
BÉNÉFICIEZ DE LA FORCE ÉCONOMIQUE POLICIÈRE

APPARTENANCE®

Caisse Desjardins des policiers et policières

ENGAGÉE DANS NOTRE COMMUNAUTÉ

Des hommages bien mérités

Le 15 décembre dernier, la Caisse a organisé un 5 à 7 pour souligner le départ à la retraite simultané de trois de ses gestionnaires à la Salle Jean-Paul-Lapointe de la Fraternité.

Mesdames Johanne Therrien, Anne Gagnon et Johanne De Palma (dans l'ordre sur la photo), respectivement directrice générale adjointe, directrice Services aux membres et directrice Ressources humaines, ont reçu avec beaucoup d'émotion les hommages qui leur ont été rendus. Même si cette journée était prévue depuis plusieurs mois, qu'elles laissent toutes trois une carrière accomplie derrière elles et une équipe préparée à assurer leur relève, c'est avec un pincement au cœur que nos jeunes retraitées ont pris leur envol. Les dirigeants, la direction et le personnel de la Caisse profitent de cette tribune pour les remercier à nouveau de leur dévouement et de leur engagement ! Bonne retraite Mesdames !

Journée Fèves au lard

Selon la tradition, des membres de notre équipe ont offert leur support dans le cadre de la Journée Fèves au lard de la FPPM du 14 octobre dernier. Un succès collectif renouvelé qui témoigne de l'engagement de nos policiers et policières dans leurs milieux !

Opération Nez rouge

Le 16 décembre dernier, plusieurs équipes en provenance de divers postes et sections ont pris part à la soirée corporative SPVM dans le cadre de l'Opération Nez rouge, endossant le dossard rouge pour l'occasion. Votre caisse est fière de se faire partenaire de cet événement annuellement pour soutenir l'engagement policier auprès des communautés !

25e anniversaire du club de soccer

Salutations aux membres du club de soccer Montréal 35 qui a célébré en 2016 son 25e anniversaire d'existence. Pour souligner l'occasion, un voyage à Londres a été organisé au cours duquel le club a disputé des matchs hors concours contre le Metropolitan Police (Londres) et la Royal Engineer (Armée de l'Air Britannique). Bravo et bonne continuité Messieurs !

Desjardins

Caisse Desjardins des policiers et policières

www.caisse-police.com pour mieux vous informer !

SIÈGE SOCIAL
460, rue Gilford, Montréal (Québec) H2J 1N3
téléphone : 514 VIP-1004 (847)
sans frais : 1 877-VIP-1004 (847)
télécopieur : 514 487-1004

CENTRES DE SERVICES
Couronne Sud
Couronne Nord
Sûreté du Québec – Montréal
Québec
Centre de services conseil ENPQ
Outaouais

Club de chasse et pêche des policiers et policières de Montréal

Déjà 60 ans !

En 1957, le président de la Fraternité, M. Jean-Paul Lapointe, est mis au courant qu'un club privé de chasse et pêche est à vendre dans la région de La Tuque, au nord du village de La Croche. Il mandate donc l'un de ses amis, Jos Gervais, qui fait le tour de tous les lacs afin d'évaluer le potentiel des soixante étendues d'eau pour déterminer si l'achat en vaut la chandelle.

À la suite de cette évaluation, un groupe de 200 policiers est formé : chacun doit investir une part de 100 $ pour ensuite faire un emprunt de 5 000 $ et conclure la transaction, laquelle s'élève à 25 000 $ pour un emplacement de 130 arpents.

HISTORIQUE DE L'EMPLACEMENT

En 1916, un Américain nommé Larkin achète cette partie de territoire en bordure de Grand Lac Clair. Il faut préciser qu'à cette époque, nous avions un pays à vendre… Le guide qui les conduisit à ce merveilleux havre de paix, M. Antoine Lepage, construisit plusieurs cabines de bois rond que l'on retrouve encore aujourd'hui sur le site.

M. Larkin était avocat à New York et son temps était précieux. C'est pourquoi il fit construire un chemin simple mais carrossable allant du village jusqu'au bord du Lac Clair. En 1926, les frères Rivard et Chiasson montent une ligne de téléphone jusqu'au Club, si bien qu'en quelques années, le Club possède toutes les commodités possibles.

Plus tard, le Club passe aux mains de M. Albert P. Loening, mari de Sarah Larkin, la fille du premier propriétaire. C'est à cette époque que le Lac Clair voit pour la première fois un avion amphibien, construit par Loening Aeronoautical Engeneering Corporation, emprunter ses eaux précieuses pour y glisser. Plusieurs personnalités distinguées se joignaient à eux pour de courts séjours. Entre autres, en 1936, le lieutenant-gouverneur du Québec, Ésioff-Léon Patenaude et sa dame y séjournent. Parmi les hôtes assidus, l'on peut noter le curé Corbeil, l'abbé Albert Tessier de Trois-Rivières, sans oublier le curé de La Croche, Hyppolite Michy.

M. Loening, dont la santé montre des signes de défaillance, décidera éventuellement, en gage d'appréciation, de donner le Club qui porte le nom de « Camp Langelier » à son fidèle guide, M. Antoine Lepage.

Depuis que le groupe de policiers en a fait l'acquisition, plusieurs améliorations ont été apportées dans le but de faciliter le séjour des membres.

Au tout début, le Club avait des droits exclusifs pour la pêche et la chasse à l'orignal. Depuis 1978, le territoire où se trouve le Club fut déclaré ZEC sous le nom de « Zec La Croche ». Encore aujourd'hui nous avons des chaloupes sur une soixantaine de lacs et l'on retrouve sur ce site enchanteur : la paix, la quiétude, la beauté du paysage et l'air pur !

LE CLUB
DE CHASSE ET PÊCHE DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

60 ans !

Pour une fête ou un départ à la retraite, offrez une carte de membre valide pour toute la saison !

DATES IMPORTANTES

Assemblée de la ZEC
8 avril 2017 à 19 h au 480 Gilford

Assemblée du Club
25 avril à 19 h au 480 Gilford

Pour réserver, téléphonez
du lundi au vendredi entre 8 h et 17 h
au 1 819 523-4016 et laissez un message.
Nous communiquerons avec vous !
ccpppm@hotmail.com

Joignez-vous à nous, nous préservons un joyau !

Visitez-nous sur : http://ccpppmtl.wix.com/ccpppmtl

Un nouveau jour se lève !

Le 6 septembre dernier, votre Symphonie vocale a débuté sa 61e saison au sein du patrimoine de nos associations. Comme il fallait s'y attendre, nous avons remarqué le départ de quelques choristes dont M. Georges Généreux, qui a quitté pour être auprès de son épouse malade, et M. Denis Leclerc, qui a dû se résoudre à cesser de chanter pour des problèmes de santé. Cependant, nous avons eu la surprise de revoir M. Michel Giroux, ancien choriste, qui s'ennuyait de chanter et qui est de retour parmi nous. Une surprise ne venant jamais seule, le 17 octobre, la Symphonie vocale a accueilli un nouveau choriste, qui avait été rencontré préalablement aux cours de préparation à la retraite de l'ABR, soit M. Michel Huguenin. Naturellement, l'arrivée de ces nouveaux choristes est très appréciée et salutaire à notre groupe, mais il en faut d'autres, particulièrement des basses (voix grave). La pérennité de votre Symphonie vocale repose sur la relève. Venez assister à une pratique (tous les lundis à 19 h à la Fraternité) et vous pourrez constater vous-même l'ambiance qui y règne, la sorte de répertoire, le plaisir que nous avons et, qui sait, peut-être y prendrez-vous goût !

Automne en chansons

Fidèle à sa tradition, votre Symphonie vocale a continué d'égayer la vie de notre public en général. Les résidences Rosalie-Cadron, Maywood, Oasis St-Martin, Terrasses Versailles, Oasis Marina et Jazz Longueuil sont autant d'endroits visités, sans oublier les paroisses Ste-Maria-Goretti et Ste-Bernadette, pour lesquelles nous fêterons notre 10e visite annuelle en 2017.

Le 25 septembre dernier, nous avons encore une fois représenté nos policiers et policières lors de la Journée commémorative à Ottawa. Notre présence sur place est toujours remarquée et appréciée, étant la seule chorale québécoise constituée uniquement de policiers (hommes et femmes). Une certaine fierté s'il en est une !

Votre Symphonie vocale a débuté sa saison le 6 septembre 2016 à 19 h, dans la salle Jean-Paul-Lapointe de la Fraternité. Nous préparons tranquillement notre concert biennal 2018. Déjà, quelques nouvelles résidences se sont manifestées pour nous recevoir en 2017. Je réitère mon invitation à tous et chacun qui aiment chanter.

Yvan Côté, président

Quel succès avec le PDQ-24 !

Le 27 octobre dernier, la policière sociocommunautaire Nadine Corbeil nous invitait à offrir un concert lors d'un dîner communautaire, aux ainés de Ville Mont-Royal et d'Outremont. Le tout s'est déroulé à l'Hôtel de ville de Ville Mont-Royal. Plus de 250 convives ont été ravis par le spectacle. Les gens étaient comblés et en redemandaient. Quel plaisir pour notre groupe que de rendre ces gens heureux pendant quelques heures. Un gros merci à Nadine Corbeil et à toute son équipe. Vu l'immense succès, l'agente Corbeil a réservé le 7 décembre 2017 pour répéter l'expérience et nous en sommes fort honorés. Peut-être pourrions-nous en faire bénéficier d'autres agents communautaires ?

Deux anges se sont envolés

Dimanche le 30 octobre 2016, votre Symphonie a accompagné l'un des nôtres (Normand Beaudoin) lors des funérailles de son épouse Madame Diane Guay, suite à la terrible maladie qui porte le nom satanique de cancer. À peine âgée de 64 ans, notre belle Diane traînait le fardeau de ce fléau depuis 2 ans. Ce fut une cérémonie remplie d'amour, de souvenirs et de chants.

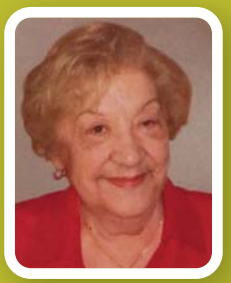

Aussi, vendredi le 13 janvier 2017, votre Symphonie a aussi accompagné, par sa présence et ses chants, notre ami choriste Jean-Denis Granger, lors des funérailles de son épouse Lucienne, emportée elle aussi par le cancer. À Normand, Jean-Denis et leurs familles, nos plus sincères condoléances.

Saviez-vous que...

Le **logo du Musée de la police** est une reproduction graphique de l'aile ouest du Marché Bonsecours, situé rue St-Paul dans le Vieux-Montréal. Il fut inauguré le 4 janvier 1847 ; son sous-sol ouest fut utilisé comme le quartier général du corps de la police de la Cité de Montréal de 1848 à 1878.

Sources et références : Dossier création de la Société du Musée de la police, Archives Ville de Montréal.

EN 1663, le gouverneur de Maisonneuve demandait aux citoyens de Ville-Marie de bien vouloir se porter volontaire pour former un corps de milice nommé « Sainte-Famille de Jésus, Marie et Joseph ».

139 citoyens ont donc offert leurs services. Ils furent partagés en 7 groupes de 20 ayant à leur tête un chef secondé par un caporal nommé par les hommes.

Quatre ans plus tard, M. De Maisonneuve organisa un véritable corps de police, sous la direction de cinq citoyens importants, qui agissaient en même temps comme juge de paix.

Sources et références : La police de Montréal a fêté son centenaire. Revue A.A.A., no 50, pages-241 et 245, Archives Ville de Montréal.

EN 1676, la maréchaussée veille à l'observance de la loi quant à l'heure de fermeture des hôtelleries. Un règlement de la police datant de 1676 défend de « donner à boire passé neuf heures du soir sous peine d'amende ».

De plus, du fait que l'équilibre démographique n'était pas encore établi, les hommes recherchaient la joyeuse compagnie chez les cabaretières, telles « La Folleville » et « La Saint-Michel », établissements ayant pignon sur rue à Montréal et Lachine. Ces endroits étaient habituellement fréquentés par de belles femmes à la cuisse alerte. Ce climat de libertinage oblige l'autorité policière à exercer une vigilance active sur les cabarets, lesquels doivent fermer leurs portes au couvre-feu sonnant (9 heures p.m.).

Sources et références : La vie libertine en Nouvelle-France au dix-septième siècle, Robert-Lionel Séguin, vol.1, p. 113.

Mais l'histoire nous démontre que de nombreuses structures para-policières se sont succédées par la suite, les villes de Montréal et Québec ayant entrepris de nombreuses démarches auprès du gouvernement afin de gérer leur propre corps de police.

Jean-Marc De Nobile, Communicateur – Musée de la Police de Montréal

Le premier règlement sur la circulation remonte à **AVRIL 1716** alors que l'intendant Bégon faisait afficher un règlement défendant à toute personne conduisant une carriole ou montant un cheval, de faire trotter ou galoper son animal à la sortie de l'église avant que les gens en sortant ne soient à au moins 10 arpents des lieux.

Sources et références : Vie quotidienne en Nouvelle-France, Raymond Douville et Jacques-Donat Casanova, p. 215. Recherches : M^me^ Alma Marchand, 2015/2016.

Ce n'est qu'en **1843** que Montréal réussit finalement à mettre son projet à exécution, duquel est né le Service de police de Montréal.

La Cour municipale de Montréal fut créée sous le nom de Cour du recorder de la Cité de Montréal en vertu de la Charte de Montréal en **1851**, sanctionnée par le gouvernement de l'Union du Canada ainsi que par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867. La Cour passe alors sous la juridiction de la province de Québec. Elle subira un autre important changement en décembre 2000.

À l'origine, le mandat de la Cour du recorder était de recouvrer les dettes, amendes et pénalités payables à la Ville. En fait, elle constituait un tribunal civil et pénal de première instance. Pour sa part, la Cour municipale de Montréal appliquera des lois québécoises telles que la Charte de la Ville de Montréal, le Code de sécurité routière et également des législations fédérales tels le code criminel et les règlements de la Commission des ports nationaux, sa juridiction s'exerçant principalement sur le territoire de l'île de Montréal.

Sources et références : Section des Archives, Ville de Montréal, p. 76, Fonds de la Cour municipale de Montréal (1867-2001), p. 1. Recherches : M^me^ Alma Marchand, 2015/2016.

Pour ceux et celles qui ont travaillé aux enquêtes et qui devaient inscrire leurs entrées et sorties ainsi que tenir un registre de leurs enquêtes, voici donc l'origine de ces pratiques au sein du Service de police de Montréal : c'est en 1887, alors que le bureau des détectives comptait 8 enquêteurs (4 parlant français et 4 anglais), afin d'assurer un minimum de contrôle, les détectives, lors de déplacements, devaient inscrire dans un registre les heures de sortie et les destinations.

Dans un troisième registre, il était inscrit les plaintes à être enquêtées, par quel enquêteur ainsi que les renseignements sur chacune des plaintes et le nom de l'enquêteur.

Sources et références : Historique du Service de Montréal Turmel (1796-1909), p.-95-96.

EN 1940, la maison Smith devient le poste de police du Mont-Royal et un poste de secourisme. Le territoire du parc est alors patrouillé à pied et à cheval par 21 policiers. L'hiver, 12 d'entre eux sont affectés à la patrouille en ski.

L'été, leur principale fonction est de maintenir la surveillance dans le secteur du lac aux Castors où ont lieu des spectacles en plein air (Open Air Playhouse et les Compagnons) et des représentations théâtrales.

Au rez-de-chaussée de la maison, il y avait une salle de premiers soins et les bureaux de police. Les dépendances de la maison étaient utilisées comme écurie de la police et ateliers de la division de l'entretien du parc.

C'est à la suite de plusieurs constructions sur la montagne **ENTRE 1956 ET 1960**, ainsi que celle de la voie Camillien-Houde et des stationnements près de la maison Smith et du lac aux Castors, que l'on construit un nouveau poste de police pour la « **Police montée de Montréal** » et pour y héberger aussi **l'escouade canine** sur le dit nouveau Chemin Camillien-Houde.

Sources et références : Archives de la Ville de Montréal, Collection Direction des Parcs, Poste de Police et de premiers soins, 1940-1960. – Dossier cavalerie Société du Musée de la police de Montréal.

C'est le **31 JUILLET 1945** que la « Revue des agents de police » (ancêtre de notre journal La Flûte) fut fondée, et le même jour, le trésorier d'alors, M. Jean-Paul Lapointe, proposa la fondation d'une caisse d'économie pour les policiers de Montréal. Sa première parution fut le 15 février 1946 et il n'y avait que 24 pages.

Nombreuses sont les décorations et médailles qui furent décernées aux policiers et policières depuis la création du Service.

« **La Médaille d'honneur des banques canadiennes pour action policière méritoire** » fut développée au début des années 1970 par l'Association des banquiers canadiens en partenariat avec l'Association canadienne des chefs de police.

Elle reconnait des actions exceptionnelles dans la lutte contre le crime dont font l'objet les banques au Canada.

DEPUIS 1972, l'Association des banquiers canadiens a rendu hommage **à 233 policiers à travers le Canada.** Cette médaille d'honneur est remise annuellement lors d'une cérémonie tenue lors de la conférence de l'Association des chefs de police.

Sources et références : Association des banquiers canadiens, Dossier Société du Musée de la police de Montréal, 2016.

C'est le **23 MARS 1979** que M. Roland Bourget annonçait la fin de l'utilisation des motos en hiver. Depuis leur apparition en 1918, les motos ont toujours roulé l'hiver ; on y posait une caisse-annexe (side-car). Et lors de tempêtes de neige, les motards avaient comme consigne de passer au garage municipal faire poser les chaînes.

Mais voilà qu'en 1979, la compagnie Harley-Davidson mettait fin aux motos munies de transmission avec une vitesse pour le recul. Les 96 motos à caisse-annexe furent progressivement remplacées par des véhicules automobiles pour ces agents de circulation.

Sources et références : Dossier Circulation, Société du Musée de la police de Montréal, Journal La Presse, Montréal, 23 mars 1979.

Société du Musée de la police de l'Île de Montréal et de l'Île Bizard

Jean-Marc De Nobile, Communicateur – Musée de la Police de Montréal

Votre musée au travail

Afin de répondre aux nombreuses demandes de membres et organismes œuvrant au 480 Gilford, Montréal, votre musée a effectué un nouveau montage d'anciennes pièces, équipement et documents dans le présentoir gentiment offert au musée, gracieuseté de la Fraternité des policiers et policières de Montréal.

Alors lorsque que vous aurez l'occasion d'y passer, prenez le temps d'y jeter un coup d'œil pour voir si vous pouvez identifier et mettre une date aux pièces en montre.

Dans le cadre du 50e anniversaire de l'Expo universelle de Montréal de 1967, les bénévoles du musée travaillent sur un montage qui sera exposé devant la vitrine du hall d'entrée du quartier général de la police de Montréal, au 1441 rue Saint-Urbain.

Vous pourrez y voir des photos, équipements et pièces de toutes sortes utilisées par le personnel sur le site même.

De plus, une surprise vous attend. Donc, à voir à partir de la semaine de la police qui débutera le 14 mai prochain.

Informations sur le musée

Nous sommes situés au quartier général du SPVM, 1441 Saint-Urbain à Montréal. Le musée est accessible sur demande les mardis entre 9 h et 14 h ainsi que les jeudis entre 9 h et 12 h.

Pour une visite guidée ou pour de l'information, composez le **514 280-2043**. Si nous sommes absents, veuillez laisser un message sur le répondeur. Vous pouvez également nous rejoindre par courriel à l'adresse : **musee.police@spvm.qc.ca.**

Et n'oubliez pas de nous contacter si vous avez de vieilles pièces d'uniforme, photos, découpures de journaux ou autres dont vous voulez vous départir.

Si vous aimez lire des pages sur l'histoire de la police de Montréal ainsi que des corps policiers l'ayant façonné, vous pouvez aussi vous rendre sur le site du SPVM, cliquer sur l'onglet « Découvrir le SPVM » et ensuite sur « Capsules historiques » où vous pourrez lire de nombreux textes écrits par notre collègue Robert « Bob » Côté. Bonne lecture !

Finalement, nous remercions nos partenaires financiers sans lesquels plusieurs projets n'auraient pas vu le jour.

Ils sont :

> l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de Montréal ;

> la Caisse Desjardins des policiers et policières ;

> la Fraternité des policiers et policières de Montréal ;

> le Service de police de la ville de Montréal ;

> l'Association des policiers et policières retraités de Montréal ;

> l'Association professionnelle des officiers de direction.

À la prochaine – Hors d'ondes !

CONCEPTION ET TEXTE :

Jean-Marc De Nobile,
responsable des communications

Avec la précieuse collaboration de :

Gilles Landriault,
directeur de l'imagerie

Alma Marchand,
recherchiste

Une invitation très spéciale !

Que vous soyez débutant, novice, intermédiaire ou skieur avancé, que ce soit pour découvrir le monde de la compétition ou même devenir moniteur, nous avons la solution : nous vous offrons huit soirées de ski.

Inscription en ligne

À l'ère de l'informatique, nous avons décidé il y a deux ans de vous simplifier la vie pour vous inscrire à l'école de Ski FPPM. Vous pourrez vous inscrire par le biais de notre site Internet, dont l'adresse apparaît ci-bas.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements en communiquant avec **Nelson Grenier au 450 430-5202, ou Daniel Moisan au 450 974-0562**

N.B. : Nous vous demandons de vous inscrire le plus tôt possible afin de nous permettre de coordonner et regrouper les membres dans leurs groupes respectifs. N'oubliez pas que nos services sont offerts à tout le monde, pas uniquement aux policiers(ères).

Avantages et services offerts

- **Cours de ski pour toutes les catégories.**
- **La seule École à offrir des cours de pré-compétition.**
- **Plusieurs activités spéciales durant les soirées de ski (fondue au fromage, course organisée, soirée 2/1).**
- **Bénéficiez de rabais avantageux sur l'équipement de ski chez Oberson sport.**
- **Moniteurs certifiés par l'Alliance des moniteurs de ski du Canada.**
- **Moniteurs d'expérience certifiés niveaux 2 et 3 de l'Alliance des moniteurs.**

Tous les prix sont disponibles sur le site Internet

www.skifppm.com

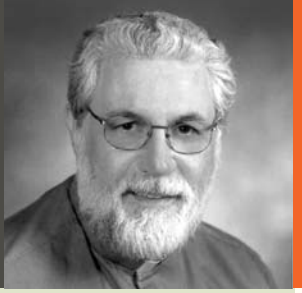

Pierre Desroches, conseiller moral, FPPM

Le service policier est une réalité qui appartient d'une manière ou d'une autre à tous les égards à l'ensemble de tous les peuples démocratiques ; en quelque sorte, il est universel. Cependant, d'un pays à l'autre, il existe des différences majeures. Chez nous, au-delà de certaines dénonciations acerbes, il a plutôt un visage positif. Il représente un service d'ordre et de paix sociale.

Ce qui n'empêche pas qu'il soit régulièrement sur la sellette des médias. Sa situation, dans un monde comme le nôtre, ne va pas de soi. Nous sommes dans une société qui se méfie de l'autorité en mailles avec les pouvoirs où tous les représentants de ces institutions demeurent suspects. Que l'un d'entre eux s'égare et se perde par des agissements inadéquats, l'ensemble se retrouve au banc des accusés.

Il ne va pas de soi pour les représentants de nos institutions d'exercer sereinement le service que leur engagement requiert. Et avec toutes les techniques, les développements des réseaux sociaux, leurs interventions passent sous le crible du jugement populaire dans un contexte de désinformation institutionnalisée. Il ne va pas de soi aussi de voir clair dans un contexte où les ombres s'imposent plus que la lumière et la vérité où les soupçons semblent plus réels que ce qui est.

Dans notre monde, l'image et les perceptions ont préséance sur la sagesse et le discernement. Nous avons perdu le sens des profondeurs et nous nous égarons facilement dans des évidences sans fondement. Depuis quelque temps, j'accompagne une famille de migrants qui a dû fuir son pays d'origine, la Syrie, dans l'espérance de donner un avenir à leurs enfants et à leur famille.

Ils ont trouvé une terre d'accueil dans notre pays, mais il ne va pas de soi de ne pas être à nouveau confronté aux abus et à l'exploitation de puissants qui veulent exploiter leur situation pour en tirer profit. Une des qualités évangéliques est la vigilance. Sans une proximité authentique, ces personnes et ces familles sont d'une certaine façon condamnées à retrouver ici ce qu'ils ont fui chez eux.

Si nous ne nous affranchissons pas de notre opulence, ils ne pourront être libérés de leur misère. La transformation du monde ne peut s'opérer sans la reconnaissance et le développement de la conscience des plus riches à l'égard de leurs égaux plus démunis.

Je veux vous remercier. À l'occasion de la célébration de Noël à la Fraternité, en votre nom j'ai remis le montant de la quête à une famille de Syrie que j'accompagne depuis quelques mois pour les aider à s'affranchir d'une situation qui les tenait captifs même sur notre terre de liberté, de droit et de justice.

Au-delà de nos perceptions, ce qui change le monde ce n'est pas d'abord l'argent trompeur mais bien l'offrande des démunis qui partagent avec les proches qui ont faim et qui se reconnaissent.

Pierre Desroches

Conseiller moral

Avis : cette chronique n'engage que son auteur

De vive mémoire

Amyot, Bernardin
Agent
Embauché le 8 mai 1959
Retraité le 7 novembre 1991
Décédé le 12 novembre 2016
à l'âge de 84 ans

Chevrier, Bernard
Sergent-détective
Embauché le 20 février 1961
Retraité le 4 janvier 1993
Décédé le 4 décembre 2016
à l'âge de 82 ans

Drapeau, Claude
Agent
Embauché le 1er avril 1968
Retraité le 4 janvier 2002
Décédé le 2 janvier 2017
à l'âge de 70 ans

Gamache, Manon
Agente
Embauché le 25 janvier 1988
Retraité le 3 novembre 2015
Décédé le 2 novembre 2016
à l'âge de 54 ans

Asselin, Roger
Agent
Embauché le 13 mai 1957
Retraité le 16 février 1985
Décédé le 23 janvier 2017
à l'âge de 84 ans

Cinq Mars, Jacques
Capitaine-détective
Embauché le 1er juillet 1946
Retraité le 3 janvier 1980
Décédé le 27 novembre 2016
à l'âge de 96 ans

Ducharme, Raymond
Agent
Embauché le 22 juillet 1957
Retraité le 6 janvier 1987
Décédé le 16 octobre 2016
à l'âge de 81 ans

Gaudet, Léo
Sergent-détective
Embauché le 15 juin 1953
Retraité le 16 janvier 1988
Décédé le 21 janvier 2017
à l'âge de 83 ans

Bilodeau, Guy
Lieutenant-détective
Embauché le 21 avril 1958
Retraité le 2 mai 1979
Décédé le 27 septembre 2016
à l'âge de 83 ans

Corbeil, André
Agent
Embauché le 26 août 1963
Retraité le 6 avril 1994
Décédé le 29 décembre 2016
à l'âge de 72 ans

Dugal, Robert
Agent
Embauché le 21 février 1966
Retraité le 2 juillet 1996
Décédé le 17 janvier 2017
à l'âge de 69 ans

Gilbert, Yvon
Agent
Embauché le 26 août 1963
Retraité le 5 juillet 1989
Décédé le 5 décembre 2016
à l'âge de 72 ans

Binda, Ernest
Agent
Embauché le 4 mars 1957
Retraité le 23 janvier 1974
Décédé le 13 septembre 2016
à l'âge de 79 ans

Cyr, Richard
Agent
Embauché le 26 février 1973
Retraité le 5 juin 2003
Décédé le 30 novembre 2016
à l'âge de 70 ans

Ferland, Claude
Sergent-détective
Embauché le 8 septembre 1953
Retraité le 13 octobre 1978
Décédé le 27 janvier 2017
à l'âge de 83 ans

Goyer, Bernard
Agent
Embauché le 27 octobre 1969
Retraité le 2 septembre 1999
Décédé le 16 octobre 2016
à l'âge de 68 ans

Champoux, Hector
Agent
Embauché le 15 octobre 1951
Retraité le 8 janvier 1984
Décédé le 31 octobre 2016
à l'âge de 86 ans

D'Aoust, Daniel
Agent senior
Embauché le 11 février 1974
Retraité le 3 avril 2004
Décédé le 21 novembre 2016
à l'âge de 64 ans

Gagné, Aurèle
Agent
Embauché le 21 avril 1958
Retraité le 1er décembre 1984
Décédé le 8 novembre 2016
à l'âge de 80 ans

Hamel, René
Lieutenant
Embauché le 4 mai 1959
Retraité le 18 mai 1988
Décédé le 2 janvier 2017
à l'âge de 85 ans

Hétu, Jean-Jacques
Agent
Embauché le 10 août 1961
Retraité le 6 décembre 1994
Décédé le 23 novembre 2016
à l'âge de 76 ans

Lachapelle, Denis
Sergent-détective
Embauché le 27 janvier 1978
Retraité le 8 juillet 2003
Décédé le 9 décembre 2016
à l'âge de 62 ans

Landry, Gérard
Agent
Embauché le 3 septembre 1957
Retraité le 1er février 1993
Décédé le 30 janvier 2017
à l'âge de 85 ans

Leroux, Conrad
Sergent
Embauché le 17 avril 1961
Retraité le 1er mai 1991
Décédé le 5 octobre 2016
à l'âge de 81 ans

Lynch, André
Sergent-détective
Embauché le 5 avril 1954
Retraité le 28 mars 1985
Décédé le 13 décembre 2016
à l'âge de 84 ans

Maisonneuve, Serge
Agent
Embauché le 17 mai 1965
Retraité le 12 juillet 1996
Décédé le 21 janvier 2017
à l'âge de 70 ans

Marcotte, Paul A.
Officier de direction
Embauché le 10 octobre 1946
Retraité le 1er avril 1980
Décédé le 25 octobre 2016
à l'âge de 96 ans

Marleau, William
Agent
Embauché le 11 avril 1960
Retraité le 18 novembre 1985
Décédé le 11 décembre 2016
à l'âge de 78 ans

Martel, Roger
Capitaine
Embauché le 27 décembre 1966
Retraité le 5 janvier 1988
Décédé le 28 janvier 2017
à l'âge de 69 ans

...

Martin, Jean
Sergent
Embauché le 15 août 1955
Retraité le 5 janvier 1986
Décédé le 23 décembre 2016
à l'âge de 82 ans

Nicolas, Michel
Agent
Embauché le 11 février 1974
Retraité le 6 mai 2003
Décédé le 24 janvier 2017
à l'âge de 67 ans

Pauzé, Jean-Pierre
Agent
Embauché le 25 septembre 2000
Décédé le 31 décembre 2016
à l'âge de 45 ans

Poirier, Gérald
Sergent
Embauché le 14 mars 1951
Retraité le 15 mars 1983
Décédé le 8 décembre 2016
à l'âge de 89 ans

Prieur, Gérard
Agent
Embauché le 17 juillet 1950
Retraité le 27 juillet 1980
Décédé le 5 janvier 2017
à l'âge de 87 ans

Rémillard, Lucien
Agent
Embauché le 22 mai 1948
Retraité le 8 novembre 1979
Décédé le 18 décembre 2016
à l'âge de 97 ans

St-Georges, Jean
Lieutenant
Embauché le 23 avril 1956
Retraité le 2 septembre 1992
Décédé le 19 janvier 2017
à l'âge de 82 ans

Tait, Stanley Lewis
Capitaine
Embauché le 8 août 1950
Retraité le 6 janvier 1987
Décédé le 6 décembre 2016
à l'âge de 90 ans

Tremblay, Jean-René
Inspecteur-chef
Embauché le 26 août 1963
Retraité le 13 février 1997
Décédé le 22 septembre 2016
à l'âge de 73 ans

Vallée, Pierre
Agent
Embauché le 5 mai 1969
Retraité le 5 mai 2001
Décédé le 27 septembre 2016
à l'âge de 69 ans

Walsh, George
Capitaine
Embauché le 17 mai 1951
Retraité le 17 mai 1985
Décédé le 17 octobre 2016
à l'âge de 91 ans

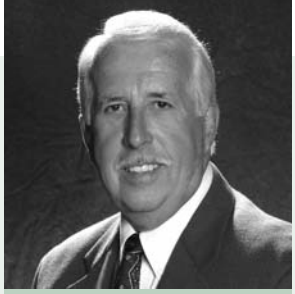

APPRM

André Sasseville

Mot du président

Savoir laisser sa place !

Au mois de janvier 1994, je recevais un coup de téléphone du président de l'APPR de l'époque, me demandant de me présenter à titre de secrétaire à l'APPR, poste laissé vacant.

Après une semaine de réflexion, j'acceptais en me disant que passer 2 mandats (8 ans) serait pour moi un défi que je saurais relever. Mais non, à la fin de janvier 2017, je n'en croyais pas mes yeux, déjà 23 ans s'étaient écoulés et étaient déjà devenus chose du passé. J'ai passé 40 ans dans le giron du 480 Gilford, soit deux ans comme directeur à la caisse, 15 ans à la Fraternité et 23 ans à l'APPR. Le temps est venu de laisser ma place.

Je ferme la porte à 23 années exceptionnelles qui m'ont permis de travailler avec des gens exceptionnels.

Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont fait confiance en me réélisant pendant 23 ans. Merci pour votre fidélité envers moi. Vous avez été de vrais gentlemen.

Le mot de la fin

C'est avec un brin de nostalgie dans l'âme que je viens de vous informer que je quitterai la présidence de l'APPR, et ce, à compter du 1er avril 2017.

Je tiens à remercier tous ceux et celles avec qui j'ai eu le privilège de travailler par le passé. Je cite les membres du CA, les directeurs dévoués à la cause et les secrétaires qui m'ont assisté.

J'adresse un gros merci à tous les organismes pour leur implication envers l'Association. Je tiens à vous assurer que j'ai donné tout ce que je pouvais donner et je l'ai fait de façon intègre et loyale.

Maintenant, un nouveau président mènera la barque à compter du 4 mai prochain. C'était mon dernier coup de plume. Merci de m'avoir lu durant toutes ces années.

Place à la relève !

L'APPR vous facilite la vie !

L'année 2016 s'est terminée avec un excellent bilan de participation. En effet, plus de 3 500 billets vendus pour nos différentes activités.

Nous tenons à vous remercier de votre fidélité indéfectible. En plus de cette bonne nouvelle, nous vous annonçons que l'APPR compte maintenant plus de 3 670 membres retraités et/ou conjoints survivants, et plus de 3 100 membres honoraires que je tiens à remercier de leur appui. N'oubliez pas qu'un policier actif aujourd'hui sera un de nos membres retraités demain !

Grâce au soutien de ses membres, l'APPR peut offrir des activités de choix à des prix avantageux.

L'APPR invite tous ses membres honoraires, nouveaux membres retraités et membres conjoints survivants, à se joindre à nous lors d'activités, il y a toujours une place pour vous !

L'Association a pour objectif d'améliorer les moyens de communication dont elle dispose et vous propose cette année un nouveau site Web, plus facile à consulter et optimisé pour les appareils mobiles. Les membres du conseil et moi-même vous invitons à consulter notre site Web au www.apprm.qc.ca, pour tous les détails de nos activités et plusieurs autres informations que vous pourriez apprécier.

De plus, l'APPR vous offre un calendrier avec un nouveau « look » plus convivial qui vous permettra de planifier vos activités plus facilement, et ce, tout au long de l'année.

Nous avons cherché une solution de paiement additionnelle pour l'achat de vos billets à peu ou pas de frais pour vous. Nous vous proposons d'effectuer vos paiements par **virement Interac** sur le site « Accès D » de Desjardins. Une solution facile et peu dispendieuse. Fini les timbres-poste, les chèques et les enveloppes ! Contactez-nous, si vous souhaitez vous prévaloir de ce nouvel avantage, Angèle et Lucie se feront un plaisir de vous aider.

À l'écoute de nos membres, c'est le retour du Club de Pétanque et fer de l'APPR. Vous pourrez adhérer au Club à compter du 21 mars prochain. L'activité sera dirigée par Denis St-Pierre et Claudette Boileau. La saison débutera le 15 juin pour se terminer le 17 août 2017. Bienvenue à tous !

Nous avons proposé à nos membres un concert de l'OSM le 1er juin prochain. Nous vous en avons fait l'annonce par média-phone et courriel. La réponse de nos membres à notre invitation a été tellement rapide et nombreuse qu'il ne reste plus aucun billet. Nous comprenons que l'expérience est à répéter.

En terminant, nous vous rappelons que l'Association tiendra son assemblée générale annuelle le jeudi 4 mai 2017 à 10 h.

Rien que la vérité ! *Avec André Sasseville*

Notre ami monsieur Pat De Caen est toujours en forme, malgré ses 86 ans. Il salue tous ses amis. Reste jeune mon cher Pat !

Monsieur Roland Théberge et son épouse Hélène ont célébré en décembre dernier leurs 60 ans de mariage. Bravo à vous deux et longue vie.

Monsieur Jean-Guy Blanchette était parmi nos fêtés de 80 ans, lors de notre dernier bal annuel. En plus il a souligné avec sa charmante épouse Edmonde leurs 57 ans de mariage. Super !

Monsieur Roger Lacroix est très heureux de son neveu qui vient d'être nommé commandant de vol sur un avion 737 d'Air Transat. À 84 ans, Roger a pris la décision de mettre sa moto à la retraite. Un gars qui ne veut pas vieillir. Bravo Roger !

Notre ami Claude Ares (53) m'informe qu'il passe d'agréables vacances en Floride. Ce gars-là ne s'ennuie vraiment pas de la neige !

Une première pour l'APPR, qui a organisé une journée de ski et de planche à neige à St-Sauveur, le 13 février dernier.

Plus de 225 personnes ont assisté à la Messe de Noël le 24 décembre dernier. Encore une fois la Symphonie vocale a interprété des cantiques de Noël de façon magistrale pendant environ 30 minutes.

Monsieur Joël Charron, ex-lieutenant-détective (53), une fois à la retraite a fait l'acquisition d'une érablière à Saint-Roch-de-l'Achigan. Il entaille 7 200 arbres annuellement. Un travail qu'il adore dit-il.

Saviez-vous que monsieur Bertrand « Bert » Morin est un amant de la moto ? Incroyable mais vrai, il a parcouru plus de 15 000 kilomètres sur les routes du Québec et de la Floride, l'été dernier. Bravo, Bert, ça tient un gars en forme !

Le 72e contingent du SPVM soulignera son 50e anniversaire d'entrée en service (27 décembre 1966). Pour information, communiquer avec Pierre Généreux au 514 861-3967, ou par courriel pierregenereux01@gmail.com

Monsieur Noellan Munger a joué plus de 160 parties de golf à son club de golf de Lanaudière. Bravo !

Le bal annuel et la soirée des Fêtes ont remporté un succès bœuf ! Plus de 850 personnes ont assisté à un ou l'autre de ces événements.

Le buffet et spectacle au Casino de Montréal du 1er novembre 2016 (Hommage à Tom Jones et Engelbert Humperdinck) a su émerveiller les personnes qui y ont assisté, par la qualité du spectacle. Un très bon divertissement !

Une belle journée vous attend au tournoi de pêche sur glace de l'APPR, le 24 février prochain. Une journée en plein air, ça vous ravigote. Soyez nombreux à en profiter !

Lors de la dernière collecte de sang de la Fraternité, le 3 novembre dernier, Monsieur Marc Lapointe en était à son 55e don de sang. Marc, tu en as sauvé des vies. Bravo !

Monsieur André Campeau, joueur émérite dans la ligue de quilles de l'APPR a manqué sa partie parfaite par seulement une quille, il a inscrit 299. Bravo, mon André, à plus de 80 ans, c'est tout un exploit quand même. Bravo !

Sincère condoléances à monsieur Jean Joly (ancien directeur à l'APPR) et à sa famille à la suite du décès de Rachel son épouse, survenu en décembre dernier.

Saviez-vous que la moyenne d'âge des joueurs de la ligue de hockey de l'APPRM est d'environ 63 ans. À voir leurs coups de patin, c'est dur à croire ! Je souligne le travail remarquable de monsieur André Lepage en tant que gestionnaire de la ligue.

Monsieur Bernard Roy arborait avec fierté sa casquette de l'APPR, lors de son apparition à RDI à la suite des malheureux événements survenus à l'aéroport de Fort Lauderdale.

Nous avons proposé par média phone et courriel en fin d'année 2016, de réserver vos places pour le spectacle de l'OSM du 1er juin 2017, dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal. Les billets se sont envolés rapidement, si bien que l'activité affiche déjà complet, le signe d'un engouement certain pour des activités à caractère culturel.

La 40e édition du tournoi de golf de l'APPR aura lieu le 13 juin prochain, au Club de golf La Madeleine. Ne manquez pas cette édition et inscrivez-vous par téléphone au 514 527-7000 à compter du 2 mai prochain. On entend ici et là qu'il y aura des surprises !

C'est mon dernier coup de plume. Merci de m'avoir lu durant toutes ces années. J'ai bien aimé vous informer et vous rendre populaires. C'est au tour de la relève maintenant.

Décès de Monsieur Jacques Ruel

Dans le texte intégral qui suit, monsieur Yvon Séguin, un grand ami de Jacques Ruel qui fut directeur à la Fraternité au début des années 70 et organisateur des premières *journées Fèves au lard*, lui rend un vibrant hommage :

Un grand « AMI » nous a quittés, c'est le cas de le dire, il était de grande taille. Oui, Jacques Ruel avec qui j'étais lié d'amitié depuis 1966, année où avec Jos Gervais, nous avions formé le groupe « des cinq constables ». Plusieurs se rappelleront, surtout les plus âgés, que ce groupe se présentait à la Fraternité aux cinq sièges qui venaient en élection. Jacques RUEL fut élu.

Par la suite, je l'ai accompagné lorsqu'il a organisé pour la première fois la journée des fèves au lard. Le tout se déroulait au poste « CJMS », qui était situé au Palais du Commerce sur la rue Berri. Je pourrais vous énumérer beaucoup d'autres événements.

Jacques, je te salue. Tu sauras sûrement, en haut, à t'occuper de quelques événements…

À plus tard, je te rejoindrai.

Yvon Séguin

Collecte de sang de la Fraternité

Le 3 novembre dernier, une collecte de sang était organisée par la Fraternité au 480 Gilford. On peut voir sur la photo que Marc Lapointe semblait être à son aise, alors qu'il faisait don de son sang pour la 55e fois ! On le voit entouré des bénévoles de cette collecte. Merci Marc !

Nos retraités visitent la Chine

Un groupe de retraités a profité de la période des Fêtes pour visiter la Chine. Un voyage très intéressant et vraiment dépaysant parait-il. Nos retraités du SPVM savent profiter de leur retraite.

de gauche à droite : Lucia Zampini (active) Daney Covelli (retraité), Dominic Chartier (retraité), Suzanne Cholette (active), Josée Ganon et Alain Sylvain (retraités), Yvonne Opdam (retraitée) et Mike Cavagnagh

Bal annuel de l'APPR

Avec la participation de 512 personnes, le bal annuel demeure un incontournable qui, encore une fois, est couronné de succès. L'événement s'est tenu le 14 octobre dernier et comme vous le savez, l'APPR veille à faire de cette soirée un événement d'élégance et de prestige. C'est aussi l'occasion de souligner les membres retraités et conjoints survivants ayant atteint 80 ans en cours d'année. Nous les remercions de leur fidélité envers l'Association. Finalement, ce fut une soirée mémorable empreinte de chaleur humaine, de fraternité et de raffinement. Félicitations à nos organisateurs, messieurs Gilles Sauvageau et Robert Boulé.

Nos membres fêtés ayant atteint leurs 80 ans en 2016.

La Soirée des Fêtes fait un tabac !

C'est le 8 décembre dernier que la traditionnelle « Soirée des Fêtes » de l'APPR a réuni environ 325 personnes qui se sont partagé plus de 5 000 $ en prix, en plus de déguster un excellent repas et de s'amuser sur le plancher de danse. Tout un début du temps des Fêtes ! Félicitations à nos organisateurs, messieurs Pierre-Paul Lirette et Denis Monet.

Les principaux gagnants accompagnés des membres du CA de l'APPR

Une table bien garnie de magnifiques cadeaux

Méchoui toujours couru !

Le méchoui demeure très populaire auprès de nos membres et de leurs amis. Tout le monde s'est fort bien amusé et surtout régalé, comme toujours ! Félicitations à nos organisateurs, messieurs Gilles Sauvageau, Robert Boulé et Marcel Crevier.

Messieurs Gilles Sauvageau, Mario Desrochers, président de la CDPP et Robert Boulé remettent un cadeau souvenir à madame Michèle Jutras.

Messieurs Camille Fournier de la COOP et Guy Vandemeulbrook se régalent avec joie !

Monsieur Ronald Blanchette et sa conjointe, Diane, ainsi que monsieur Robert Babeu dégustent d'excellents épis de maïs.

Messe de Noël

La veille de Noël, c'est le moment de se réunir au 480 Gilford pour la Messe de Noël qui, cette année, a accueilli plus de 200 personnes et fut célébrée par l'aumônier Pierre Desroches. La Symphonie vocale a également interprété des airs de Noël avant la cérémonie. Un léger goûter pour les participants a été servi.

Partie de cartes annuelle

> **Quand :** mardi le 14 mars 2017
(9 h 30 à 16 h 00)

> **Où :** base militaire
de Longue-Pointe
6560 rue Hochelaga, Montréal

> **Pour vous :** Pitch, Crible,
Cinq cents, Bridge et autres

> **Prix de présence**

> **Prix :** 15 $ pour les membres
20 $ pour les non-membres

Vente de billets en cours

Organisateurs :
Claudette Boileau et Denis St-Pierre

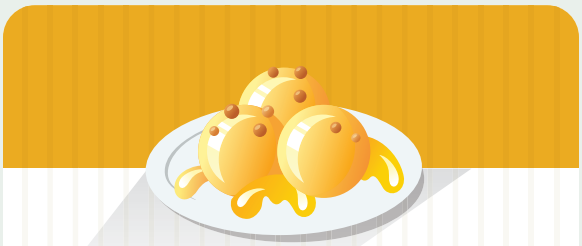

Cabane à sucre

> **Quand :** samedi le 8 avril 2017

> **Où :** Chalet du Ruisseau
12 570, rang Fresnière
St-Benoit de Mirabel

> **Pour vous :** Menu traditionnel
Danse et animation

> **Prix :** 15 $ pour les membres
20 $ pour les non-membres
9 $ enfants de 5 à 9 ans
gratuit pour les 0 à 4 ans

Vente de billets en cours

Organisateurs :
Gilles Sauvageau et Jean Riopel

Casino de Montréal Buffet et spectacle

> **Quand :** mardi le 13 avril 2017

> **Où :** Casino de Montréal
(Ouverture du buffet à 11 h au 5e étage)

> Spectacle : **LA MÉDITÉRRANÉE**
(Revue musicale féminine)

1re semaine de vente réservée aux membres

(120 billets seulement)
vente de billets en cours

> **Prix :** 38 $ pour les membre
48 $ pour les non-membres

Organisateurs : Pierre-Paul Lirette
et Gilles Sauvageau

Souper Printanier

> **Quand :** Jeudi le 18 mai 2017 (18 h)

> **Où :** École Hôtelière de Montréal -
Restaurant ***« Le Max Rupp »***
4500, boul. Henri-Bourassa Est,
Montréal-Nord (près du boulevard
Pie-IX, entrée via rue Pelletier)

Vente de billets à compter
du 28 février 2017

> **Prix :** 50 $ pour les membres
60 $ pour les non-membres

Détails à venir,
surveillez notre site web

Organisateurs :
Denis Monet et Gilles Sauvageau

Saison de golf hebdomadaire

> **Quand :** Débute le lundi 1er mai 2017. Prend fin le mercredi 23 août 2017 (Tous les lundis et mercredis)

Réservation 7 jours à l'avance

> **Où :** Club de golf Mirabel ou St-Basile (à votre choix)

Prix réduit pour les membres de l'Association

> **Même prix que l'an dernier !**

Soirée Homards

> **Quand :** 20 mai 2017 (17h)

> **Où :** Chalet du Ruisseau 12570, rang Fresnière, St-Benoit de Mirabel

> **Pour vous :** Homard (chaud et froid) crabe, bœuf et leurs accompagnements, le tout à volonté. Bar ouvert

Table de 8 personnes (formez votre groupe)

> **Prix :** 80 $ pour les membre
> 90 $ pour les non-membres

Billets en vente à compter du 14 mars 2017

Organisateurs : Gilles Sauvageau et Robert Boulé

Théâtre d'été

> **Quand :** Samedi le 10 juin (20 h)

> **Où :** Théâtre du Vieux-Terrebonne 866, rue Saint Pierre, Terrebonne, QC J6W 1E5

> **Pour vous :** la pièce « Les 3 ténors »

> **Prix :** 37 $ pour les membres
> 44 $ pour les non-membres
> (pièce de théâtre seulement)

1re semaine de vente réservée aux membres

Billets en vente à compter du 6 mars

Organisateurs : Pierre-Paul Lirette et Claudette Boileau

Activité de pétanque et fer de l'APPR

> **Quand :** Tous les jeudis du 15 juin au 17 août 2017

> **Où :** Parc St-Donat

Apportez votre boîte à lunch, vos boules ou fers, chaises et autres pour votre confort !

Venez prendre une bouffée d'air frais et vous amuser !

> **Prix pour la saison :**
> 25 $ pour les membres
> 30 $ pour les non-membres

Inscription à compter du 21 mars 2017

Organisateur : Denis St-Pierre et Claudette Boileau

40e édition du tournoi de golf

> **Quand :** mardi le 13 juin 2017
> **Où :** Club de golf La Madeleine
> **Prix :** 125 $ pour les membres

Bienvenue aux membres honoraires (policiers actifs)

Billets en vente à compter du 2 mai 2017

> **Pour vous : prix de présence surprise (spécial 40e édition)**

(Voiturette, buffet déjeuner, cantine, golf et souper inclus)

Organisateurs :
Gilles Sauvageau et Robert Boulé

Charlevoix, on arrive !

> **Quand :** 9, 10, 11 juillet 2017
départ à 8 h des Galeries d'Anjou (poteau 31)
> **Où :** Séjour au Manoir Richelieu

Forfait de base: 3 jours et 2 nuits

> **Prix membre :**
330 $ /personne (occ. double)
445 $ /personne (occ. Simple)
> **Prix non-membre :**
362 $ /personne (occ. Simple)
477 $ / personne (occ. Double)
> **Pour vous :** inclut deux déjeuners et deux soupers au Manoir et au retour un souper au restaurant Côte-à-Côte à Québec
Taxes et service inclus.

Activités à la carte :
Sortie aux baleines : 73 $
Bateau mouche (parc des hautes gorges) : 43 $
Golf au Manoir (prix à venir)

Billets présentement en vente, hâtez-vous ! (Seulement 2 autobus)

Organisateurs : Pierre-Paul Lirette et Gilles Sauvageau

Croisière Memphrémagog

> **Quand :** 1er août 2017
(départ 8h 30 des Galerie d'Anjou)
> **Où :** Lac Memphrémagog
> **Prix :** 115 $ pour les membre
135 $ pour les non-membres
2 premières semaines de vente réservées aux membres
> **Pour vous :** magnifique paysage, luxe et excellent repas

Au menu

> **Diner sur le bateau inclus :**
Médaillon de bœuf/ filet de truite/poulet farci/ duo de raviolis
Fondant au chocolat, coulis aux fraises et crème Chantilly/ tartelette au citron
> **Souper inclus :**
Restaurant « Vieux Duluth » à Granby, menu au choix

Billets présentement en vente, hâtez-vous !

Organisateurs :
Gilles Sauvageau et Jean Riopel

Souper Théâtre

> **Quand :** samedi 5 août 2017

> **Où :** Hector-Charland à l'Assomption
225, boul. l'Ange-Gardien

> **Pièce de Théâtre :**
Boeing-Boeing (comédie)
avec Bernard Fortin, Pauline Martin et plusieurs autres.

> **Pour vous :** Pièce de théâtre et souper style buffet

> **Prix :** 60 $ pour les membres
73 $ pour les non-membres

1e semaine de vente réservée aux membres

Billet en vente à compter du 24 avril 2017

Organisateur : Pierre-Paul Lirette et Claudette Boileau

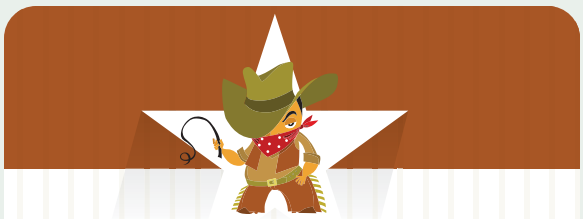

Festival western de ST-Tite (50e édition)

> **Quand :** Samedi 16 septembre 2017
Départ : 9 h des Galeries D'Anjou (poteau 31) en autocar de luxe

Diner libre

> **Pour vous :** Spectacle rodéo à 13 h et souper incluant taxes et pourboire

> **Prix :** 75 $ pour les membres
100 $ pour les non-membres

Billets présentement en vente

Organisateurs :
Pierre-Paul Lirette et Marcel Crevier

Croisière Montréal-Québec

> **Quand :** 16 août

Dès l'aube, prenez place à bord du **AML Cavalier Maxim** et laissez-vous transporter jusqu'aux portes de la vieille Capitale. Une journée peu ordinaire vous attend !

> **Pour vous :** Petit déjeuner, diner complet sur le bateau, animation (inclus)
Souper au Restaurant Côtes-à-Côtes à Québec (inclus)

Une visite guidée surprenante et enrichissante, dans un cadre maritime idéal, qui vous dévoilera les grands secrets des régions qui bordent le St-Laurent !

Retour à Montréal en autocar

Billets en vente à compter du 4 avril, prix à venir.
Surveillez notre site web !

Organisateurs :
Denis Monet et Robert Boulé

N. B : N'hésitez pas à communiquer avec nous au 514 527-7000 ou par courriel à partir de notre site internet à www.apprm.qc.ca pour vos réservations de billets ou pour obtenir un complément d'information et l'option de paiement par virement.

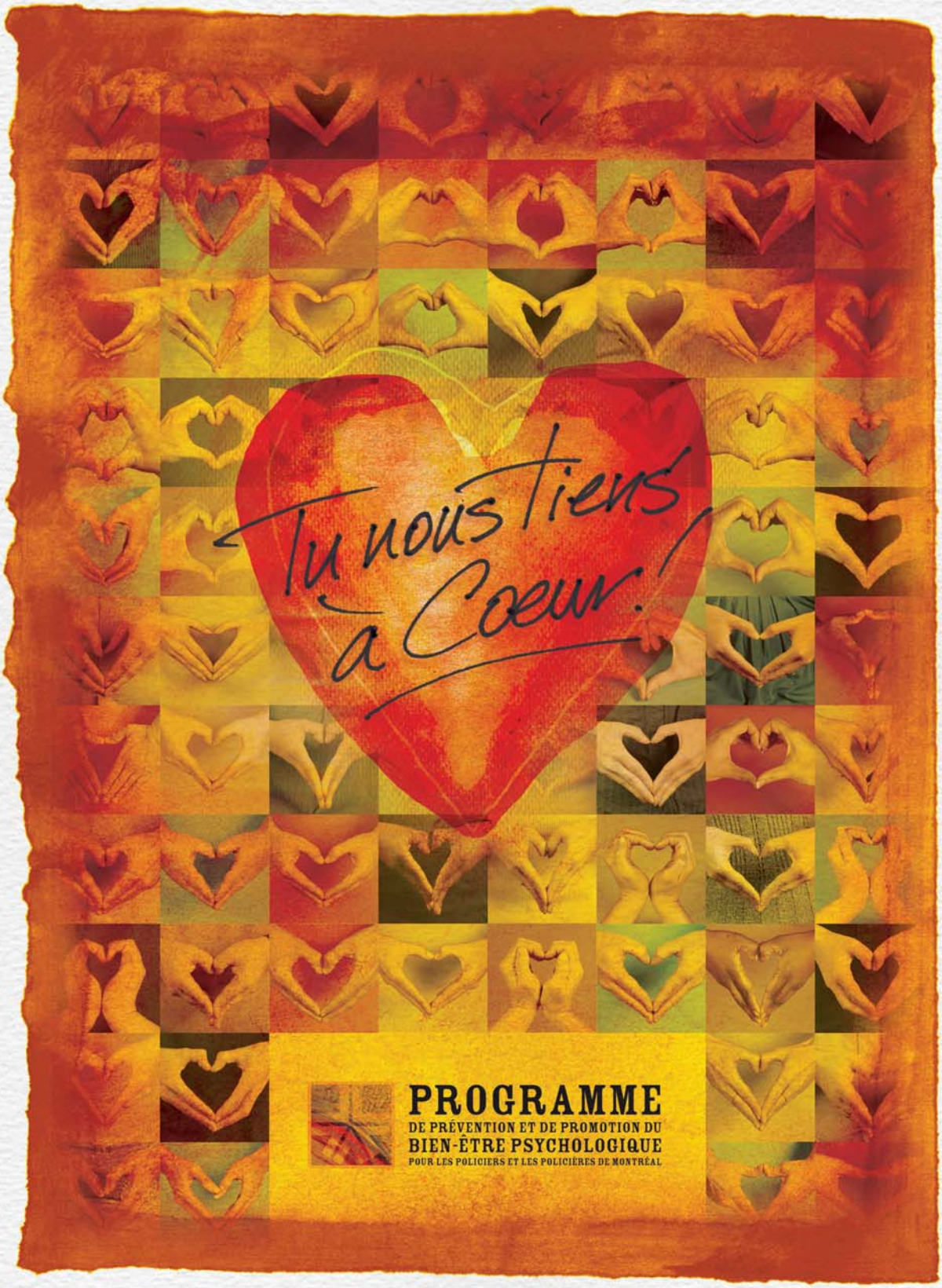

PROGRAMME

DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DU
BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE
POUR LES POLICIERS ET LES POLICIÈRES DE MONTRÉAL

SPVM

Fraternité des policiers et policières de Montréal

Rabais exclusif aux membres de la Fraternité

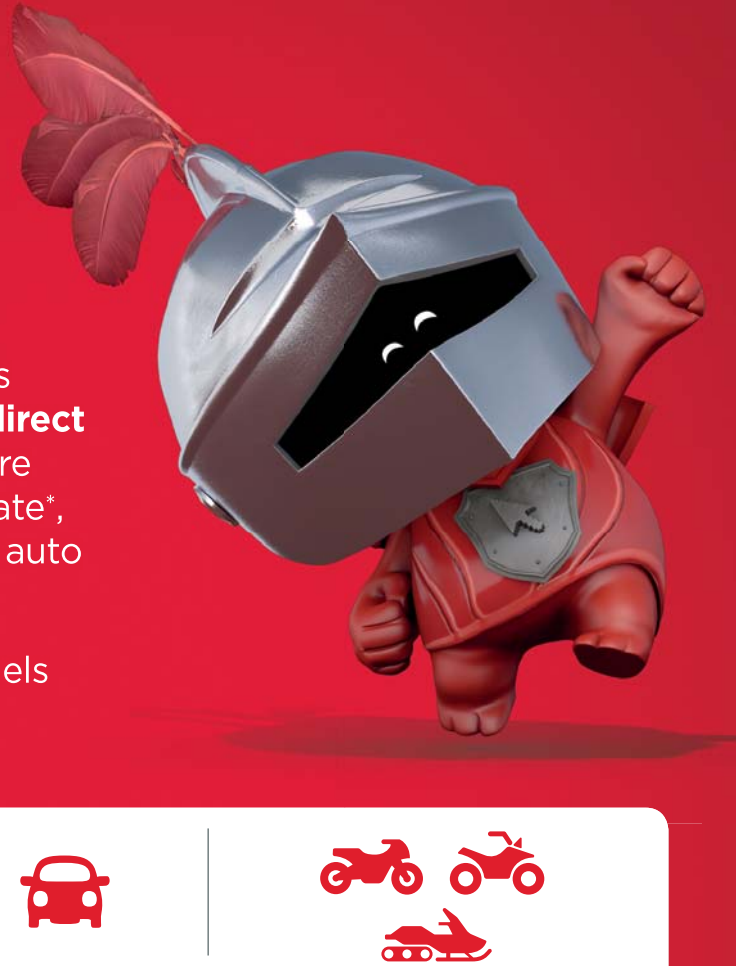

Grâce à une entente avec la Fraternité des policiers et policières de Montréal, **belairdirect** est heureuse de vous offrir, à vous, membre de la Fraternité, et à votre famille immédiate*, un **rabais de groupe** pour vos assurances auto et habitation.

Ce rabais s'ajoute aux autres rabais auxquels vous pourriez aussi avoir droit :

Rabais Auto + Habitation

Économisez jusqu'à 5 % sur votre assurance auto et jusqu'à 15 % sur votre assurance habitation en les combinant.

Rabais Multivéhicule

Économisez 10 % ou plus en assurant plus d'un véhicule chez **belairdirect**.

Rabais pour véhicule saisonnier

Profitez d'économies additionnelles en assurant également votre véhicule saisonnier.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui pour obtenir une soumission !

1 866 887.6542
belairdirect.com

belairdirect.
auto et habitation - groupes

* Les conjoint(e)s et enfants de 25 ans et moins à charge du membre et/ou de son/sa conjoint(e) vivant sous le même toit que le membre sont également admissibles.

Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent aux offres mentionnées. Ces offres peuvent être modifiées sans préavis. Toute marque de commerce est la propriété de son propriétaire respectif. Veuillez consulter belairdirect.com pour plus de détails. ©2016 La Compagnie d'assurance Belair inc. Tous droits réservés.

7146 QC - Colpron (03/2016)